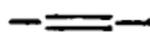


NOUVEAU  
JOURNAL  
HELVÉTIQUE,  
OU  
CORRESPONDANCE  
LITTÉRAIRE  
DE  
L'EUROPE  
&  
PRINCIPALEMENT  
DE  
LA SUISSE.



DÉDIÉ AU ROI.

---

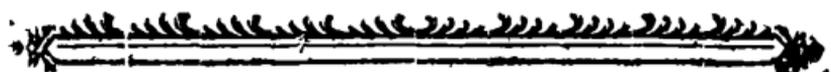
---

OCTOBRE 1770.

---

---

A NEUCHÂTEL,  
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ  
TYPOGRAPHIQUE.



## A V I S DES ÉDITEURS.

**D** E P U I S long-tems nous nous occupons des moiens de rendre ce Journal utile & agréable. Nous nous flattons d'avoir enfin remporté ce point par les soins que nous nous sommes donnés pour nous procurer des correspondans intelligens & instruits. Ce Journal étant le dépôt des annales littéraires de notre patrie , fera principalement consacré à rendre compte des ouvrages de nos compatriotes ; mais nous avons cru faire plaisir aux nationaux & aux étrangers , en y joignant une notice des principaux ouvrages qui paraîtront dans les autres pays. Nous avons mis principalement à contribution la France , où les lettres sont cultivées avec tant de goût , & nous nous sommes assurés d'un ami qui nous fera part de tout ce qui paraîtra de nouveau & d'intéressant , soit dans la capitale où il réside , soit dans les provinces où il a des relations. L'Allemagne , l'Angleterre , l'Italie & le Nord , nous fourniront aussi des articles intéressans & une

#### IV AVIS DES ÉDITEURS.

agréable variété. Nous avons dans ces divers pays des correspondances sûres & propres au but que nous nous sommes proposé. Nous désirons que le Public agrée la forme nouvelle que nous avons donnée à ce Journal, & qu'il nous témoigne son contentement par la multiplicité des abonnemens.

Afin de ne rien négliger de tout ce qui peut plaire à nos lecteurs, nous commençons aujourd'hui à nous servir d'un caractère neuf, avec lequel nous pouvons leur donner plus de choses sous un moindre volume.

Les frais indispensables d'un pareil établissement nous autorisent à fixer le prix des souscriptions à dix-huit livres pour la France. On recevra chaque mois franc de port un cahier pareil à celui-ci.

On peut souscrire à *Paris* chez M. LACOMBE, Libraire rue Christine; à *Lion*, chez M. BERTHOUD, rue St. Dominique; à *Besançon*, chez M. FANTET; & dans les différentes villes de Suisse, de Hollande & d'Italie, chez les Libraires chargés depuis longtemps de la distribution de ce Journal.





S U I S S E .

L E T T R E

D E

M. le B. O\*\*\*\*\*

à

M. \*\*\*\*.

---

Neuchâtel, 1. Octobre 1770.

---

**V**OUS avez pû voir avant nous, M O N S I E U R, l'ouvrage d'un de nos compatriotes, déjà connu par plusieurs productions estimables. A l'occasion de l'auguste alliance, qui a resserré les liens qui unissaient les Maisons de FRANCE & d'AUTRICHE, M. le Baron de ZURLAUBEN, vient de donner....

*LES Tables généalogiques des augustes maisons d'Autriche & de Lorraine & leurs alliances avec l'auguste maison de France, précédées d'un mémoire sur les Comtes de Habsbourg, tiges de la maison d'Autriche. Paris, chez De Saint. 1770. I. V. 8vo.*

DANS sa dissertation sur les Comtes d'Habsbourg, Mr. de ZURLAUBEN montre

qu'il a lû & médité l'histoire ancienne de notre Patrie. Les actes qu'il cite, & surtout celui de 1153, prouvent que *Rodolphe de Habsbourg* devait son origine à des ancêtres qui, depuis plusieurs siècles, tenaient un rang distingué, parmi les princes de l'Empire. C'était sans doute par un sentiment de modestie digne d'une belle ame, que cet Empereur écrivait aux Abbés de l'ordre de Citeaux assemblés en chapitre, *qu'il n'oubliait pas que la Bonté divine l'avait élevé d'un état humble au faite des grandeurs, & avait changé la cabane de ses Père en des palais magnifiques.* Notre auteur ne tire pas la maison d'Autriche du cheval de Troie; il ne fait pas remonter son origine jusqu'à Noé. De pareilles fables ne sont plus supportables de nos jours. Il n'adopte pas le sentiment de ceux qui font descendre les Comtes de Habsbourg de *Sigebert*, troisième fils de *Théodebert II*, Roi d'Austrasie. Si l'on en croit *Frédégaire*, auteur le plus voisin du tems où vivait le Roi d'Austrasie, ce Prince n'eut qu'un fils, nommé *Mérouée*. *M. de Z.* suit le système de *M. Schoepflin*. *Ethico*, Duc d'Alsace en 666, eut cinq enfans, parmi lesquels étaient *Adelbert I*, qui fut la tige des Comtes de Habsbourg, & *Ethico*, de qui descendent les Ducs de *Lorraine* & les Comtes de *Egisheim*. Cette opinion avait déjà été avancée par un Jurisconsulte alle-

mand, lors de l'élection de l'Empereur FRANÇOIS I. " Nous voyons aujourd'hui, „ difait-il, dans notre Sérénissime Empe- „ reur, remonter sur le trône la même Mai- „ fon qui a porté la couronne avec tant de „ dignité, après l'extinction des Carlo- „ vingiens & des Othons, & qui a défen- „ du fa grandeur avec le plus de zèle. L'heu- „ reuse alliance de notre Monarque, avec „ notre grande Impératrice Marie Thérèse „ d'Autriche, rappelle la mémoire de la „ commune origine des Héros des deux „ Maisons de *Lorraine* & d'*Autriche*, & „ promet à nos descendans, par la nouvelle „ ligne d'Empereurs de la Maison d'Autri- „ che qu'elle va former, les mêmes avanta- „ ges que la Patrie en a reçu jufqu'à pré- „ fent.

M. de *Zurlauben* a foin de faire remarquer toutes les alliances qui ont uni depuis plusieurs fiècles les Maisons de France & d'Autriche. On compte treize mariages contractés entre ces augustes familles, indépendamment des deux alliances que la maison d'Alsace, tige commune d'Autriche & de Lorraine, avait contractées avec les Rois de la seconde race.

MAIS c'est assez nous arrêter sur ces objets d'érudition. Il parait, Monsieur, que vous préférez des difcutions moins férieufes. Voici une anecdote qui pourrait vous intéreffer, fi nous favions lui donner

ce vernis agréable qui attire les esprit légers, fans rebuter ceux qui aiment les réflexions solides. Il s'agit, Monsieur, d'une querelle littéraire, presque théologique, d'un genre tout nouveau. Si ce ton eut prévalu il y a trois siècles, l'Europe n'aurait pas été le théâtre de tant de scènes sanglantes. Toute la dispute est renfermée dans une brochure qui vient de paraître en allemand.

*Lettres de MM. MOSES & J. G. LAVATER. (Zurich) 1770.*

VOUS avez pu voir, Monsieur, dans nos feuilles précédentes, que M. *Lavater*, a donné une traduction allemande de la Palingénésie de M. BONNET. Entraîné par quelque prévention pour son auteur, ou peut être trompé par le généreux enthousiasme de l'amitié & de l'estime, il crut cet ouvrage propre à convaincre tous les Juifs; & d'après cette idée, il dédia son livre à un Juif vraiment philosophe & dont vous aimerez à connaître ces ouvrages. C'est le célèbre M. MOSES. " Je ne ferais mieux prouver, lui disait M. *Lavater*, tous les sentimens que m'ont inspiré vos vertus qu'en vous dédiant les meilleures preuves philosophiques en faveur du Christianisme, qui me soient connues. Je fais quel est votre amour pour la vérité. Je n'oublierai jamais la modération peu connue avec laquelle vous parliez du

„ Christianisme, quoique très éloigné d'en  
 „ adopter le système; & le respect *philojo-*  
 „ *que* que vous montriez pour le caractère  
 „ moral de son fondateur. Ces considé-  
 „ rations me paraissent si importantes que  
 „ j'ose vous prier, vous conjurer au nom  
 „ du DIEU de vérité, notre créateur &  
 „ notre Père commun, de réfuter publi-  
 „ quement cet ouvrage, au cas que vous  
 „ n'approuviez pas les argumens, qu'il  
 „ présente en faveur des faits qui établis-  
 „ sent la vérité du Christianisme. Si au  
 „ contraire vous les trouvez juste, faites  
 „ ce que la prudence, l'amour de la véri-  
 „ té, le véritable honneur exigent de vous.....  
 „ Ce qu'aurait fait *Socrate*, s'il avait lû cet  
 „ écrit, & qu'il l'eut trouvé sans réplique. „  
 Cette sommation était forte. En Allemagne,  
 les plus grands Philosophes, & nous au-  
 rons occasion de vous convaincre, que M.  
*Moses* mérite ce beau nom, ne traitent pas  
 la religion avec cette légèreté qui étonne,  
 lorsqu'on lit les productions de plusieurs au-  
 teurs très distingués de votre nation. M.  
*Moses* fut surpris d'un pareil langage. „ Je  
 „ ne puis attribuer cette démarche, disait-il  
 „ à M. LAVATER dans sa réponse, qu'à  
 „ des vues dignes de vous; je ne mérite-  
 „ rais pas l'estime des honnêtes gens, si  
 „ je ne vous tenais pas compte des senti-  
 „ mens d'estime & d'amitié que vous me  
 „ témoignez; mais je ne puis vous dégui-

» fer que cette sommation me parait fort  
 » extraordinaire. Vous vous rappelez la  
 » conversation que j'eus chez moi avec vous  
 » & vos dignes amis, vous n'aurez donc  
 » pas oublié combien de fois je tachai de  
 » tourner le discours sur des sujets indif-  
 » férens. Souvenez-vous que je me fit beau-  
 » coup presser pour laissez entrevoir ma  
 » façon de penser sur une affaire si im-  
 » portante pour un cœur sensible. Si je  
 » ne me trompe, on commença par se don-  
 » ner reciproquement des assurances, qu'on  
 » ne ferait aucun usage public de tout ce  
 » qui se dirait dans cette circonstance.

» — Cependant, j'aime mieux croire  
 » que je me trompe, que de vous accuser  
 » d'avoir violé cette promesse. — Quel-  
 » le raison a donc pu vous engager à me  
 » tirer de la foule pour me conduire sur  
 » un théâtre, où j'ai tant désiré de ne pa-  
 » raitre jamais? — Si je me suis fait un  
 » scrupule d'entrer dans des disputes de  
 » Religion, ce n'a jamais été par crainte  
 » ni par timidité. J'ai senti de bonne heu-  
 » re l'obligation d'approfondir mes opi-  
 » nions & les motifs de ma conduite. C'est  
 » pour cela uniquement que j'ai consacré  
 » mes momens de loisir à la Philosophie  
 » & aux belles Lettres. Dans ma position  
 » actuelle, je ne pouvais en attendre au-  
 » cun avantage temporel.

» SI, après cet examen, je n'avais pas

» reconnu la foi de mes Pères comme la  
» seule véritable, je devais l'abandonner.  
» Convaincu de la vérité d'une autre cro-  
» yance, rien ne m'engageait, à agir con-  
» tre ma propre conviction. Indifférent  
» pour toutes les Religions, & dans le cas  
» de ceux qui rejettent la Révélation. Je  
» fais ce qu'exige la prudence, dès que la  
» conscience se tait. Qui aurait pu me re-  
» tenir? La crainte de mes compatriotes? Leur  
» pouvoir est trop borné, pour causer la  
» moindre inquiétude? La paresse? L'atta-  
» chement à d'antiques préjugés? Aurais-  
» je pu sacrifier à cette faiblesse le fruit  
» de tant de recherches?

» MAIS si mes observations m'ont af-  
» fermi dans ma croyance, j'ai pu conti-  
» nuer à vivre selon mes principes, sans  
» rendre compte au public de ma façon de  
» penser. Je ne nierai pas que je n'aye  
» trouvé dans ma Religion des abus & des  
» additions humaines; mais quant au fond,  
» j'en suis aussi fermement convaincu, que  
» vous ou M. Bonnet pouvez l'être de la  
» vôtre. Je déclare ici devant le DIEU  
» de vérité, mon Créateur & le vôtre, que  
» je demeurerai attaché à mes principes,  
» aussi long-tems que mon ame ne change-  
» ra pas de nature. Je conserve cet éloi-  
» gnement pour votre Religion que vous  
» avez pu observer, avec la même vénéra-  
» tion pour le caractère moral de son foin-

„ dateur. Cependant, vous n'auriez pas  
 „ du taire la restriction que j'ajoutai très-  
 „ expressément. — Malgré une convic-  
 „ tion si forte, j'aurais pu lire toutes les  
 „ réfutations du Judaïsme, sans m'engager  
 „ là dessus dans aucune dispute : C'est par  
 „ des vertus, & non par des écrits polém-  
 „ miques que je voulais confondre le mé-  
 „ pris qu'on a pour les Juifs.

„ CETTE fureur de faire des profé-  
 „ lites, que quelques auteurs attribuent à  
 „ la Religion Judaïque, lui est diamétra-  
 „ lement opposée. Tous nos Rabbins en-  
 „ seignent que nos loix écrites & orales,  
 „ n'obligent que notre Nation. Suivant  
 „ nous, tous les autres peuples sont des-  
 „ tinés à suivre la loi de la nature, la re-  
 „ ligion des Patriarches. S'ils l'observent,  
 „ ce sont ces *hommes vertueux d'entre*  
 „ *les nations*, qui sont les enfans de la vie  
 „ éternelle. Bien éloignés de tout esprit  
 „ convertisseur, nos Rabbins nous ordon-  
 „ nent de détourner par de fortes repré-  
 „ sentations, tous ceux qui se présentent  
 „ pour embrasser le Judaïsme. Nous de-  
 „ vons leur faire sentir qu'ils se soumettent  
 „ par-là à un joug très onéreux, puisque dans  
 „ leur condition actuelle, il n'ont qu'à obser-  
 „ ver les devoirs des Noachides, au lieu  
 „ qu'en recevant la religion des Israelites,  
 „ ils se soumettent volontairement à des loix  
 „ sévères & aux peines dénoncées contre

» leurs violateurs. — Si je vivais au tems  
» des *Confucius*, des *Solon*, je pourrais ad-  
» mirer & chérir ces grands hommes, sans  
» avoir la ridicule pensée de les convertir.  
» — Ils n'appartiennent point à la fa-  
» mille de Jacob, les principes de ma Re-  
» ligion ne les obligent point. Pour ce  
» qui est de leur salut, il me semble que  
» celui qui dans cette vie porte les hom-  
» mes à la vertu, ne saurait être damné  
» dans l'autre; & je n'ai pas à redouter,  
» comme *M. de Marmontel*, les censures d'u-  
» ne assemblée vénérable pour avoir avancé  
» cette proposition. C'est une obliga-  
» tion sacrée, de répandre les bonnes con-  
» naissances & l'amour de la vertu, de dé-  
» truire l'erreur & les préjugés. Mais  
» tous les préjugés ne sont pas également  
» funestes. Ceux qui renversent le bon-  
» heur de l'homme & de la Société, ne  
» doivent pas être respectés. Le fanatisme,  
» l'esprit de haine & de persécution, &  
» d'un autre côté la légèreté, le luxe, la  
» mollesse & la gloire criminelle de passer  
» pour un esprit fort, voilà les monstres  
» qu'il faut combattre à force ouverte. Il  
» est aussi des principes, que je regarde  
» comme des erreurs, mais qui dans leur  
» généralité, sont les fondemens sur les-  
» quels repose le système de morale du  
» peuple; combattre ouvertement de pareil-  
» les opinions, ce serait une témérité im-

„ pardonnable. Un homme sage fera très  
 „ circonspect à montrer là dessus sa façon  
 „ de penser ; pourquoi en effet renverser  
 „ ces principes, quoique faux en apparence,  
 „ avant que d'avoir établi celui qu'on vou-  
 „ drait leur substituer ? Il est vrai que la  
 „ vertu mérite à peine ce nom quand elle  
 „ est fondée sur l'erreur ; mais tant que la  
 „ vérité n'est pas assez généralement recon-  
 „ nue, tant qu'elle ne produit pas parmi  
 „ le Peuple le même effet que le préjugé,  
 „ celui-ci doit être sacré à tous les amis  
 „ de la vertu. Ce respect est encor plus  
 „ indispensable, lorsqu'il y a parmi ceux  
 „ qui adoptent ces préjugés, des hom-  
 „ mes, qui ont bien mérité de l'huma-  
 „ nité. On leur doit les plus grands égards,  
 „ lors même qu'ils montrent quelque foi-  
 „ blesse.

„ AJOUTEZ à ces raisons, les cir-  
 „ constances particulières où je me trouve :  
 „ Je fais partie d'un Peuple opprimé, ré-  
 „ duit à attendre de la compassion des au-  
 „ tres, l'azile qu'il ne peut pas même obtenir  
 „ par tout. C'est assez pour nous d'être souf-  
 „ ferts & protégés. C'est un bienfait signa-  
 „ lé lorsqu'on nous tolère. Ignorez-vous  
 „ qu'il n'est pas permis à votre ami d'al-  
 „ ler vous rendre visite à *Zurich* ? serait-il  
 „ raisonnable, d'attaquer par l'endroit le  
 „ plus sensible, des gens avec qui nous vi-  
 „ vons ?

„ PLUS d'une fois, d'après ces prin-  
 „ cipes, j'ai osé résister aux défis particu-  
 „ liers qui m'étaient adressés par des hom-  
 „ mes respectables; mais la sommation so-  
 „ lemnelle de mon ami, m'oblige tout au  
 „ moins à mettre au jour ma façon de pen-  
 „ ser. Un plus long silence serait un mé-  
 „ pris, ou un aveu. — J'ai lû avec at-  
 „ tention le livre de M. Bonnet: D'autres  
 „ ouvrages me l'ont fait connaître comme  
 „ un excellent écrivain. Mais j'ai vû plu-  
 „ sieurs défenses du Christianisme, je ne  
 „ dis pas des Anglais, mais même de nos  
 „ compatriotes, qui m'ont paru beaucoup  
 „ plus philosophiques. Si je ne me trom-  
 „ pe, la plûpart des hypothèses de cet  
 „ auteur, sont d'origine allemande; &  
 „ ces considérations générales que M. Bon-  
 „ net fait précéder, sont la partie la plus  
 „ solide de son ouvrage. Les conséquen-  
 „ ces particulières qu'il en tire, m'ont pa-  
 „ rû arbitraires. Il me semble qu'on au-  
 „ rait pû avec elles défendre toutes les re-  
 „ ligions. Peut-être au reste n'a-t-il écrit  
 „ que pour ceux qui sont convaincus com-  
 „ me il l'est, & qui ne lisent que pour s'af-  
 „ fermir dans leur croyance. Quand l'au-  
 „ teur & le lecteur sont d'accord sur les  
 „ conséquences, il n'ont pas de peine à  
 „ s'accorder sur les principes. „ Telle est  
 „ à peu pres, Monsieur, la lettre de M.  
 MOSES: Que dites-vous de ses principes

fur la tolérance, & surtout de la décision des Rabbins par rapport à la Religion Juïdaïque? Convenez, que si toutes les disputes théologiques avaient été traitées avec la même modération, elles n'auraient pas fait tant de malheureux.

M. LAVATER était digne d'entrer en lice avec un tel adverfaire. Sa replique respire les mêmes sentimens de modération. " Je ne vous cacherai pas, lui dit-il, " que la démarche qui vous a causé tant " de surprise, a parù précipitée à la plûpart " de mes amis, & singuliérement à M. " BONNET. Ce jugement de personnes " dont je respecte les lumières, me portait " déjà avant la reception de votre lettre, à " vous tirer de l'embarras, où vous avait " mis mon imprudence. Je ne voulais pas " vous arracher une profession de foi; mais " je desirais de vous engager à examiner le " Christianisme; selon moi, cet examen " devait faire briller d'une lumière plus " vive, ce que je regarde comme la vérité. " Je sens aujourd'hui que j'aurais mieux " réussi en vous demandant dans une let- " tre particulière votre sentiment sur l'ou- " vrage en question, ou tout au moins " en tournant mon Epître dédicatoire, com- " me il convenait de le faire en pro- " posant à un *Philosophe* les sentimens " d'un autre PHILOSOPHE. Votre let- " tre le démontre assez: Je ne m'étais pas " trompé

„ trompé sur ce point: Vous êtes l'homme  
 „ à qui il fallait proposer l'examen de l'ou-  
 „ vrage de M. BONNET. Vous peignez  
 „ vous-mêmes cet amour pour la vérité,  
 „ cette défiance en ses propres lumières  
 „ qu'il faut apporter à de pareilles recher-  
 „ ches. Mais j'aurais dû comprendre que  
 „ si nous sommes obligés d'examiner notre  
 „ Religion, & d'en faire une profession pu-  
 „ blique, nous ne le sommes pas de nous  
 „ engager imprudemment dans de fâcheu-  
 „ ses disputes: J'aurais dû appercevoir que  
 „ nous n'attachons pas la même impor-  
 „ tance à l'examen du Christianisme. Je  
 „ retire donc ma sommation comme faite  
 „ sans aucun droit, & je vous supplie de  
 „ me pardonner ce qu'elle a de trop pres-  
 „ fant.

„ APRE'S cet aveu, j'oserais vous pro-  
 „ poser les idées qui me sont venues sur  
 „ quelques points de votre lettre. Et d'a-  
 „ bord, je serais très fâché que vous eus-  
 „ siez étouffé par pure complaisance le soup-  
 „ çon que vous manifestiez, comme si j'avais  
 „ agi contre la parole donnée de ne point  
 „ mettre au jour la conversation que nous  
 „ eûmes à Berlin sur la religion. Je se-  
 „ rais au désespoir que mon indiscretion  
 „ vous causât la moindre peine. Cette con-  
 „ versation m'avait déterminé à vous adres-  
 „ ser ma première lettre, il me paraissait  
 „ tout simple d'en faire mention d'une ma-

nière générale. — Mais, dites vous, en parlant de votre vénération pour le caractère moral du fondateur du Christianisme, j'ai passé sous silence la restriction que vous y mêtez expressément. — C'est-à-dire.... Non, mon ami, ce ne fut certainement pas mauvaise foi de ma part. Ai-je donc insinué que vos sentimens fussent sans condition? Je ne parle pas d'une vénération *religieuse*, j'ajoute expressément vénération *philosophique*: Immédiatement auparavant; j'avais mis cette phrase; *malgré tout votre éloignement pour le Christianisme*. Le Lecteur judicieux pouvait-il s'y tromper? J'aurais pû, il est vrai, m'expliquer plus clairement: Si je m'en souviens bien, vous ajoutâtes cette restriction; *S'il ne s'était pas attribué l'adoration, qui convient au seul Jehovah*. S'il y a quelque chose de plus, ayez la bonté de le dire.

Vous êtes surpris que j'aye supposé que l'ouvrage de M. Bonnet fut suffisant pour vous convaincre: Prévenu en faveur de ma croyance, j'ai pu me tromper; j'ai pu juger les argumens de cet Auteur plus forts qu'ils ne sont en effet, plus forts qu'il ne les a cru lui-même. Mais je ne reconnais plus le Philosophe dans une décision qui rabbaïsse si fort cet ouvrage. Vous en dites plus

„ qu'il n'en faut pour atteindre votre but.  
 „ À ce trait, je ne saurais m'empêcher de  
 „ reconnaître l'homme prévenu en faveur  
 „ de sa religion. Vous êtes, dites-vous,  
 „ bien éloigné de rejeter toute révéla-  
 „ tion: Et cependant, il faudrait que vo-  
 „ tre ame changeat de nature, pour que  
 „ vous devinssiez Chrétien. Ce langa-  
 „ ge me surprend, mais il ne me fait pas  
 „ perdre courage. Le plus grand apolo-  
 „ giste du christianisme en était aussi éloi-  
 „ gné que vous pouvez l'être. *Les faits &*  
 „ *l'excellence morale des deux religions;*  
 „ *---- Moïse & le Christ; le Décalogue*  
 „ *& le sermon sur la montagne. --- Les*  
 „ *prophètes & les apôtres. --- L'éloigne-*  
 „ *ment de l'une & de l'autre époque, ---*  
 „ *les circonstances & les mœurs de ces*  
 „ *tems. --- La suite plus ou moins inter-*  
 „ *rompue de témoins, ou d'autres monu-*  
 „ *mens. --- Toutes ces choses pesées & com-*  
 „ *parées. --- Je mets la main sur la bou-*  
 „ *che. --- Que je voudrais bien savoir les rai-*  
 „ *sons philosophiques, sur lesquelles vous*  
 „ *établissez la divinité du Judaïsme? ----*  
 „ Je le répète: Je tiens pour irréfutables,  
 „ les argumens faits en faveur du christia-  
 „ nisme. Je suis attaché à la vérité, & je  
 „ ne balancerai pas à renoncer à ma Reli-  
 „ gion, si l'on peut me prouver qu'elle est  
 „ fautive, ou seulement que les preuves de  
 „ fait qui démontrent la divinité de la mis-

„ fion de *Jésus* ont moins de force que cel-  
 „ les sur lesquelles vous pouvez établir la  
 „ mission de *Moyse* & des *Prophètes*.

„ SI vos doutes ne tombent que sur  
 „ les recherches de M. *Bonnet*, j'ose vous  
 „ prier, si du moins rien ne vous en empê-  
 „ che, j'ose vous prier de me dire, en quoi  
 „ cet auteur a péché contre les règles d'u-  
 „ ne bonne Logique? Daignez me com-  
 „ muniquer vos idées là - dessus, au moins  
 „ dans une correspondance particulière.  
 „ Ce que vous avez la complaisance de me  
 „ dire touchant le Judaïsme, me semble  
 „ très propre à donner à tous les hommes  
 „ sans préjugé une idée plus saine du tronc  
 „ sur lequel nous nous glorifions d'a-  
 „ voir été entés. Souffrez que je le dise à  
 „ la gloire de la vérité. Je trouve dans  
 „ votre lettre des sentimens, qui m'arra-  
 „ chent encore ce vœu, vous me le par-  
 „ donnerez, même en l'envifageant com-  
 „ me une faiblesse: *Plut à Dieu, qu'il*  
 „ *fut Chrétien!* Ce n'est pas que je  
 „ doute un instant, du salut d'un Isra-  
 „ elite, en qui l'Etre qui fait tout ne trou-  
 „ vera point de fraude, mais la mesure de  
 „ bonheur, c'est vous-même qui ensei-  
 „ gnez cette doctrine, est proportionnée  
 „ au degré de perfection morale, auquel  
 „ chacun peut atteindre. Vous offenseriez-  
 „ vous, si je souhaite que vous entriez un  
 „ jour dans la route la plus courte pour

„ atteindre le plus haut degré de vertu &  
 „ de félicité.

CETTE lettre fut envoyée à M. MOSES ,  
 avant que d'être publiée. Celui-ci y ajoute  
 un avertissement dans lequel il rend justice  
 au caractère de son antagoniste. ” Même  
 „ dans les premiers momens où la sensibi-  
 „ lité est la plus vive, je n'ai jamais at-  
 „ tribué à M. LAVATER, de coupables  
 „ desseins. Je lui tiens un compte infini,  
 „ d'avoir retiré une sommation, qui n'au-  
 „ rait mis dans de grands embarras. Mais  
 „ c'en est trop de sa part, que de me de-  
 „ mander publiquement excuse. ---- Ce  
 „ qu'il y avait de trop pressant dans sa let-  
 „ tre, ne peut être que l'effet d'un zèle ar-  
 „ dent pour la vérité, qui porte avec foi  
 „ son excuse. ---- Ce n'est point par com-  
 „ plaisance, ou par humanité, mais pour  
 „ ne pas commettre une injustice que je  
 „ n'ai pas voulu le charger du soupçon  
 „ odieux d'avoir violé sa parole. Sans dou-  
 „ te qu'on s'engagea à ne faire de notre  
 „ conversation aucun usage indiscret & qui  
 „ put m'être préjudiciable; & M. L. ne  
 „ songeait guères que son Epître dedica-  
 „ toire put produire un si fâcheux effet.

„ QUANT à l'ouvrage de M. BONNET,  
 „ je dois reconnaître que mon jugement  
 „ ne porte que sur l'usage que M. L. pré-  
 „ tendait en faire. J'aurais dû compren-  
 „ dre que l'auteur n'avait prétendu refuter

„ aucune religion, & moins le Judaïsme  
 „ qu'aucune autre. Son but, était de ra-  
 „ mener ceux de sa propre Église qui se  
 „ laissent séduire par une fausse philosophie;  
 „ c'est dans ce point de vue qu'il fallait le  
 „ considérer pour prendre une meilleure  
 „ idée de son ouvrage. Mais après l'Épi-  
 „ tre de M. L. je lus le livre comme s'il eut  
 „ été fait contre ma croyance, & suivant  
 „ cette idée, les conséquences de M. *Bonnet*  
 „ devaient nécessairement me paraître  
 „ chancelantes & arbitraires. C'est ce qui  
 „ m'a fait avancer que je pourrais défen-  
 „ dre de la même manière, quelque reli-  
 „ gion que ce fût. Cette assertion a sur-  
 „ pris M. L., elle n'a cependant rien de  
 „ contraire à la profession que je fais, d'être  
 „ attaché à la révélation. — M. B.  
 „ donne les miracles pour un caractère  
 „ infallible de la vérité. Il tient que dès  
 „ qu'on a des témoignages recevables qu'un  
 „ Prophète a fait des prodiges, on ne peut  
 „ pas revoquer en doute la divinité de sa  
 „ mission. Suivant les principes de ma re-  
 „ ligion, il n'y a que la promulgation so-  
 „ lemnelle de la loi, qui ait pu donner là - des-  
 „ sus une pleine certitude. Il n'y a plus  
 „ besoin de lettre de créance, lorsque la  
 „ nation entière, entend de ses oreilles la  
 „ voix même de Dieu: C'est ainsi qu'il  
 „ est dit: ( Exode 19. 9 ). *Et l'Eternel dit*  
 „ à Moïse: *Voici, je viendrai à-toi dans*

„ une épaisse nuée, afin que le Peuple en-  
 „ tende quand je te parlerai, & qu'il croie  
 „ aussi toujours ce que tu lui diras. En  
 „ un mot, la foi aux miracles, suivant la  
 „ doctrine des Rabbins, est fondée sur la  
 „ loi, dont elle suppose la vérité & la cer-  
 „ titude. Je trouve dans l'A. & le N. T.  
 „ des passages formels qui prouvent que  
 „ des faux prophètes peuvent faire des mi-  
 „ racles. Je pouvais donc dire qu'un rai-  
 „ raisonnement fondé sur la preuve des mi-  
 „ racles, ne fait rien contre les Juifs, qui  
 „ n'admettent pas ce principe. Je pouvais  
 „ dire, que je ne connais aucune secte  
 „ qu'on ne pût défendre de cette manière,  
 „ parce qu'il n'y en a en effet aucune qui  
 „ ne se fonde sur quelques prodiges, &  
 „ que chacun est en droit de recevoir le  
 „ témoignage de ses Pères.

„ J'AI dit que la plupart des hypothé-  
 „ ses de M. B. sont allemandes. — Si l'on  
 „ infère de là, que j'ai voulu accuser ce  
 „ Philosophe de plagiat, ce ne sera pas sans  
 „ faire violence à mes propres paroles. Je  
 „ ne me pardonnerais jamais d'avoir insi-  
 „ nué, même indirectement, une accusation  
 „ si odieuse. En général j'ai toujours pen-  
 „ sé qu'en Métaphisique l'accusation de  
 „ plagiat est d'autant plus condamnable,  
 „ qu'elle est plus difficile à prouver. De-  
 „ puis plusieurs siècles, on n'a point décou-  
 „ vert de nouvelles vérités métaphisiques,

„ Celui qui, comme M. *Bonnet*, réunit.  
 „ aux sciences spéculatives, un esprit d'ob-  
 „ servation; celui qui par ce moyen fait  
 „ conduire l'esprit humain toujours tardif,  
 „ dans les plus sublimes régions, où le gé-  
 „ nie puisse s'élever, un tel homme a  
 „ droit de prétendre à la gloire de l'in-  
 „ vention. Je n'ai jamais songé à la conf-  
 „ tester à votre illustre compatriote. J'ai  
 „ voulu dire seulement, que *Leibnitz* & a-  
 „ près lui tous les Monadistes, *Hausch*,  
 „ *Bülfinger*, *Canz*, *Baumgarten* ont connu  
 „ la route que la Palingénésie nous trace.

„ JE vois dans la réponse de M. L.  
 „ une foule de passages, qui me confirment  
 „ dans la résolution de ne disputer jamais  
 „ publiquement sur de semblables matières.  
 „ Autant nous nous rapprochons quand il  
 „ s'agit des mœurs & de la conduite, au-  
 „ tant sommes-nous éloignés dès qu'il est  
 „ question des dogmes. Il faudrait remon-  
 „ ter bien haut avant que trouver le point  
 „ où nous nous rencontrons & d'où nous  
 „ pourrions partir. Chacun juge d'après  
 „ les idées qui lui sont familières, & deux  
 „ personnes comme M. L. & moi, élevées  
 „ dans des principes directement opposés,  
 „ doivent être à divers égard montées très  
 „ différemment. Dans une matière si em-  
 „ barassée, & qui intéresse si vivement le  
 „ cœur, la raison s'égaré: plus elle a de  
 „ forces, plus elle nous écarte du droit che-

„ min. Le vrai sage connaît le danger,  
„ & il le redoute pour lui-même & pour  
„ autrui. C'est d'après ces principes que  
„ j'ai toujours taché de tenir un juste mi-  
„ lieu entre les dogmatiques & les scepti-  
„ ques. Pour ce qui me regarde en par-  
„ ticulier, j'ai été dogmatique dans le sens  
„ le plus rigoureux, lorsqu'il s'est agi de  
„ prendre un parti sur les articles les plus im-  
„ portans de la religion & de la morale;  
„ mais dès qu'il s'agit de juger les autres,  
„ je suis sceptique en tout point. J'ac-  
„ corde à tous les hommes le droit que je  
„ m'attribue. Plein de défiance en mes  
„ propres forces, je ne présume pas de ra-  
„ mener à mon opinion celui qui a pris  
„ un parti contraire. Je suis enchanté que  
„ M. L. veuille terminer ici notre corres-  
„ pondance. Pourquoi nous donner en  
„ spectacle au public? Les vérités que nous  
„ recevons l'un & l'autre ne sont point en-  
„ cor assez connues, pour que l'on puisse  
„ se promettre beaucoup de fruit des dis-  
„ putes sur les points contestés. Quel fé-  
„ jour fortuné serait notre monde, si tous  
„ les hommes pouvaient recevoir & prati-  
„ quer les saintes vérités qui sont commu-  
„ nes aux vrais Chrétiens & aux véritables  
„ Israélites ! „ Voilà, Monsieur, com-  
„ ment les sages traitent la controverse.  
„ Convenez que cette dispute est dans un  
„ genre absolument nouveau. Il me sem-

ble qu'elle peut être proposée pour modèle aux Théologiens & aux Philosophes. Elle condamne le zèle amer des premiers; elle confond la fausse gloire de ceux qui font consister la philosophie à ne croire rien, & à traiter les objets les plus graves avec une légèreté ridicule ou un scepticisme odieux.

PAR tout ce que vous venez de lire, vous pouvez, Monsieur, vous former une idée du ton de nos Littérateurs. On peut dire en général que l'on cultive la bonne Philosophie, sans donner dans le philosophisme. Cette façon de penser libre jusqu'à la licence, ne prendrait pas dans nos provinces. On aime la métaphisique, mais on veut la soumettre à la Révélation. --- Peut-être ferait-on mieux d'être sur ses gardes. Dès que l'imagination est exaltée, on peut sans s'en appercevoir tomber dans un fanatisme tout au moins ridicule & souvent dangereux. J'en trouve la preuve dans un autre ouvrage du même M. LAVATER, dont je viens de vous entretenir.

*VUE de l'éternité, Lettres à M. J. G. Zimmermann, Zurich. Chez Orell. 2. Parties. 1768 & 1769.*

CE petit ouvrage renferme vingt-cinq lettres, dont douze seulement sont comprises dans ces deux volumes. Elles peuvent être envisagées comme le plan d'un ouvrage plus considérable. M. L. voudrait don-

ner un poëme, qui réunit la justesse, les images, au plus haut degré de vraisemblance & de certitude. Il demande la-dessus les secours & les conseils de plusieurs littérateurs. Il est indécis si son poëme doit être en vers ou en prose, ou peut-être mêlé de l'un & de l'autre. On pourrait, dit-il, employer pour les raisonnemens, des vers alexandrins, mais l'ouvrage serait infoutenable s'il était écrit tout entier de cette manière. Cependant le mélange de différentes sortes de vers trouverait aussi des Censeurs.

LA partie dogmatique renfermerait la doctrine de l'immortalité de l'ame, de la divinité de l'écriture & de la résurrection. On y joindrait quelques idées particulières sur la destination de l'homme après la mort. M. L. ne voudrait pas que son ouvrage fût à la portée de tout le monde. Il ferait comme HORACE, *contentus paucis lectoribus*: C'est qu'il n'ignore pas que dans des sujets de cette nature, c'est la décision d'un petit nombre qui l'emporte. Lorsque les sages ont prononcé, la multitude applaudit ou censure sur leur parole. M. L. croit que les preuves ordinaires de l'immortalité de l'ame, même celles qu'on emprunte de la métaphysique sont de pures vraisemblances. Ce n'est pas que réunies elles n'aient une grande force; il affirme seulement qu'elles ne montrent pas, que le

contraire soit absolument impossible ; elles n'ont donc pas la force d'une démonstration. Il me semble, Monsieur, qu'il y a ici une forte d'équivoque. On ne peut pas demander que l'opposé soit absolument impossible, car alors l'âme ferait comme Dieu, un être nécessaire. Mais si l'immortalité des êtres pensans est liée aux perfections divines, elle devient par-là même nécessaire, & l'opposé implique contradiction. Il en est de même de la doctrine des récompenses & des peines, du développement de tous ces faits qui nous semblent ici bas une énigme indéchiffrable, de l'explication de ces voies de la providence, dans lesquelles l'esprit humain se confond & se perd. Telle est encore la manifestation des perfections divines. Ce but principal ferait trop souvent manqué ; si l'âme n'était pas immortelle. La moitié des humains meurt avant l'âge de raison, & parmi les autres, à peine la centième, la millième partie élève-t-elle ses pensées au dessus de la poussière. Telle encore l'annihilation d'une partie de la création : Si l'homme finit tout entier à la mort, la faculté de penser & de vouloir, la pensée & la volonté elles-mêmes cessent d'exister dans l'Univers. Toutes ces considérations sont liées avec les perfections divines, elles ont une forte de nécessité qui leur est propre. Mais sans les envisager, sous ce

point de vue, on peut tirer des conséquences, qui établissent, non pas que la chose est nécessaire, mais qu'elle est actuellement. Ainsi l'ame possède en elle même ce qu'il faut pour continuer d'être; elle est simple. La volonté & la pensée appartiennent à son essence. Le corps qui lui sert ici bas de prison, est un obstacle à l'exercice de ses facultés, il ne lui laisse que cinq ouvertures, par où elle entrevoit la vérité. C'est peu encore de dire que l'ame peut être immortelle: Une voix intérieure lui crie qu'elle le fera, que son existence s'étend aussi loin que la sphère de son entendement & de sa volonté. Elle éprouve un frémissement irrésistible à la seule idée de l'anéantissement. Un desir *inextinguible* de l'infini anime toute sa substance. Elle tire de là des motifs à la vertu infiniment plus forts, que ceux qui résultent de ses relations avec les objets créés. Enfin, si l'on nie l'immortalité de l'ame, il faut convenir qu'il y a dans les ouvrages de la souveraine sagesse des moyens qui vont plus loin que leurs fins, des forces trop grandes pour l'effet qu'elles doivent produire. Sans doute que M. L. développera toutes ces idées dans son Poëme, & qu'il les joindra à beaucoup d'autres qui tireront leur force de l'ordre dans lequel il saura les présenter, & de la sublimité des expressions & des pensées. Il ne se bornera pas à ces

démonstrations purement philosophiques ; la révélation lui fournira aussi des argumens : Il faudra donc établir par des bonnes preuves la nécessité & la vérité d'une révélation. Notre philosophe prétend que ces preuves sont plus généralement à la portée de tout le monde que celles de l'immortalité de l'ame. Peut-être serait-il plus vrai de dire que le peuple n'a pas assez de subtilité , pour inventer des doutes contre ce dogme. Il le sent , il en a une conviction intime, infiniment préférable aux lumières équivoques de la philosophie, qui a appris le funeste secret de multiplier les difficultés, qui méconnaît souvent la voix de la nature, lorsqu'elle se fait entendre le plus distinctément. On n'aimera peut-être pas à voir dans le poeme de M. L. l'idée d'une double résurrection, du règne de mille ans qui aura lieu entre l'une & l'autre, du règne de J. CHRIST à Jérusalem. Cependant notre Auteur paraît en faire grand cas. Cela pourrait donner lieu à d'agréables fictions, mais elles n'auront jamais ce degré de certitude que M. L. semble desirer. --- Enfin, il se propose de donner du ciel & de la destination future de l'homme une idée moins vague qu'on ne l'a fait jusques ici. Le ciel de *Milton* est une plaine parsemée de montagnes, une isle flottant dans l'immensité de l'espace, hors de laquelle les démons sont pré-

cipités. *Klopstock* peint le ciel suivant le système de *Copernic*. C'est une espace immense parfemé d'étoiles sans nombre; des degrés d'une matière éthérée, où se tiennent les différentes hiérarchies des anges, conduisent jusqu'au trône de l'Eternel. M. L. a fait de nouvelles observations; il place le ciel dans ce corps, autour duquel tout le système de cet univers tourne comme autour de son centre. C'est dans ce lieu que se réunissent toutes les perfections, c'est là qu'avec un corps organisé d'une grandeur démesurée, Dieu donne des marques sensibles de sa présence: C'est là qu'est la Jérusalem d'en-haut, le véritable original du Temple & du Saint des Saints, où est entré le grand-Prêtre éternel; c'est là que les fidèles régnant avec Christ, tiendront sous leur puissance des mondes entiers. M. L. approuve aussi cette opinion, qui met les hommes à la place des anges tombés, avec la même puissance, la même gloire & les mêmes fonctions. On voit que notre Auteur donne une idée très détaillée de ces choses que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, & qui n'entrèrent jamais dans le cœur d'aucun homme. C'est ici surtout que l'on doit se défier des écarts de l'imagination, qui s'échauffe & qui s'égare.

LA seconde partie est précédée d'une longue préface, dans laquelle M. L. répond à toutes les objections qu'on a pu lui faire

Après les avoir examinées, il paraît s'en tenir à ses premières idées. Dans les deux lettres renfermées dans ce volume, notre Auteur entre dans le détail de la perfection de nos corps après la résurrection & du développement de nos facultés corporelles. Tout ce qu'il en dit est ingénieux; mais où trouver des probabilités pour appuyer ce système. Il se peut au reste, que toutes ces idées embellies des grâces de la poésie paraîtroient moins singulières. On passe au poète plutôt qu'au philosophe ces jeux de l'imagination. Celui-là veut étonner & plaire; celui-ci n'a d'autre but que d'éclairer & de convaincre.

AVOUONS-LE, Monsieur, la conviction est rarement parfaite quand on s'engage dans de trop profondes spéculations; au fond à quoi servent-elles? Je l'avouerai ingénument; sans donner dans cet enthousiasme que vous n'approuvez pas chez les économistes, je trouve qu'après les principes d'une saine morale, la philosophie n'a point de partie plus utile, que celle qui se rapporte à nos besoins. Je fais plus de cas d'un bon ouvrage sur l'agriculture ou l'économie, que de tous les systèmes de métaphysiciens. Nous avons aussi plusieurs écrivains en ce genre. Les Sociétés de Zurich, de Berne & de Bâle répandent beaucoup de lumières sur ces objets de première nécessité. Voici, Monsieur, un ouvrage dont j'eus l'honneur  
de

de vous donner le titre dans ma lettre du mois passé.

L'ENCYCLOPÉDIE ÉCONOMIQUE renferme sous la forme léxique toutes les parties de la science œconomique réunies dans un seul corps. Le format 8vo. qu'on a choisi par préférence, sans doute pour que le livre put être consulté plus commodément, multipliera le nombre des volumes, dont trois sont actuellement hors de presse. M. B... qui s'est chargé du soin de cette édition est déjà connu par plusieurs mémoires que la Société Économique de Berne a couronnés, & par plusieurs ouvrages très intéressans sur l'agriculture & l'économie. La préface qui est à la tête du premier volume donne une grande idée de cet ouvrage. La SCIENCE ÉCONOMIQUE, est l'art de multiplier & de perfectionner les productions naturelles, pour assurer à la plus nombreuse population, la plus grande abondance de nourriture, & la plus grande somme de jouissances nécessaires & agréables. Appliquée à la culture des terres, elle apprend à féconder par le travail, la fertilité de la terre: C'est alors l'ÉCONOMIE RUSTIQUE.

CE premier art serait très borné dans ses effets, sans les divers arts qui préparent les productions pour varier nos jouissances. Dans la petite société d'une famille, la science économique, appelée alors

DOMESTIQUE, est l'art de combiner la plus grande variété de jouissances avec la moindre consommation. Enfin appliquée aux intérêts & aux besoins de la société civile, la SCIENCE ÉCONOMIQUE est cette science qui enseigne aux administrateurs du gouvernement, les vrais principes & les plus sûrs moyens pour obtenir dans un pays la population la plus nombreuse. par la plus abondante production des terres. C'est ce qu'on appelle, l'ÉCONOMIE POLITIQUE.

CES trois parties de la Science économique ont été perfectionnées dans ces derniers tems, la pente générale des esprits vers ces objets, fait espérer encore de plus grandes lumières. Les préjugés de la foule & la défiance des gouvernemens opposèrent long-tems de puissantes barrières au zèle bienfaisant du génie; & lors qu'enfin des esprits supérieurs ont triomphé de ces obstacles, l'admiration qu'ils excitent forme de nouvelles difficultés. L'orgueil flatte les savans d'avoir atteint le plus haut degré des connaissances humaines: On persuade difficilement aux esprits bornés ou effrayés, que la liberté de penser & d'écrire est le moien le plus assuré de vaincre l'erreur & de faire triompher la vérité. Rien cependant de plus vrai: Il importe que tous les hommes soient instruits des principes sur lesquels les gouvernemens sages règlent leurs mesures,

afin de ne pas empêcher par des préjugés indociles, les vues des souverains, & de se préserver des préjugés d'un intérêt privé & mal entendu. qui surprend si souvent la religion des Princes.

L'ÉCONOMIE RUSTIQUE a languï sous les entraves des mauvaises constitutions politiques, & sous les préjugés de l'ignorance & de la coutume. Les résultats des essais qui l'ont élevé au plus haut point de perfection, sont répandus dans un nombre prodigieux de volumes. Il est donc très avantageux aux progrès ultérieurs de rassembler toutes les instructions, toutes les découvertes déjà publiées. Quoiqu'une pareille ENCYCLOPÉDIE ne puisse jamais être un ouvrage complet, c'est cependant rendre service au genre-humain, que de commencer le recueil de ces connaissances. La forme lexicque est plus commode & plus sûre pour distribuer les connaissances d'une manière proportionnée aux besoins & aux forces du génie si inégaux parmi les hommes en général & les économistes en particulier: Pour que cette manière de traiter chaque sujet à part & d'une manière décousue ne rompe pas la chaîne des vérités, la préface rend compte du plan de tout l'ouvrage & des bornes qu'on lui a prescrites.

LE premier objet de l'économie pratique est la connaissance des productions na-

turelles de la terre, la *minéralogie*, ou la connaissance des terres, des fossiles, des métaux & des minéraux, autant qu'elle peut être utile au cultivateur; la *botanique*, ou la connaissance des plantes usuelles, des herbages, des arbres & des arbrustes, qui sont l'objet de l'hortolage, des plantes & des drogues qui servent aux arts & aux métiers, des simples, dont la médecine & la maréchalerie font usage. Pour tirer un plus grand profit des trésors, que la nature lui présente, il faut que l'économe s'instruise des moyens naturels qui les produisent; qu'il examine les qualités du sol, qu'il analyse les substances qui concourent à la végétation, qu'il observe le mécanisme des plantes, les mœurs, les forces, les inclinations des animaux, leurs différens usages, leurs maladies, les remèdes les plus assurés; qu'il considère l'influence des climats & des saisons. Cette étude le conduit à l'invention des moyens artificiels pour seconder les efforts de la nature. Il s'instruira sur la forme & l'emploi des meilleurs instrumens aratoires; sur la nature & les effets des divers engrais; sur l'usage des bestiaux, le choix des graines, les règles de l'irrigation, l'économie des forêts; mais la stérilité de l'hiver & les hasards des récoltes nous forcent à faire des provisions. La construction des magasins & les règles que l'expérience a appris aux

hommes, font donc un objet effentiel. L'industrie a découvert des moiens pour multiplier l'usage des productions de la terre & pour varier nos jouiffances par différentes préparations, ces moiens font l'objet des Arts. On ne parle ici que des arts néceffaires, fans le fecours defquels l'homme ne faurait fe *nourrir*, fe *vêtir*, fe *loger*, Tous ces objets ont été traités par divers Auteurs célèbres, & le réfultat qu'on a tiré de leurs ouvrages a été foumis à quelques membres de la Société Oeconomique de Berne.

QUANT à l'*Economie politique*, on a fuit les principes de MM. *Quesnay*, de *Mirabeau*, de la *Rivière*, dans les articles où l'on traite des rapports de la politique avec l'agriculture. La forme du gouvernement n'est pas du reffort de cet ouvrage, d'ailleurs l'opinion de ces philosophes politiques parait être la partie la moins évidente de leur fyftème.

APRE'S cette idée générale de l'Encyclopédie Économique, ne changerez-vous rien aux décisions d'un de vos Auteurs contre les économistes? Si ces Messieurs favent s'en tenir aux faits, se défier de l'esprit de fyftème & des illusions de l'amour - propre, qui nous cache les défauts de nos découvertes, qui nous rend aveugles fur le mérite de nos productions. Si, contens de donner des principes généraux,

ils ne s'érigent pas en réformateurs indiscrets du gouvernement & des loix, ne conviendrez-vous pas que leur travail est utile? J'ai peine à croire que vous refusiez à de vrais philosophes pratiques la louange qui leur est due. Je pense même que vous me ferez gré de vous donner dans une autre lettre une idée plus détaillée de l'ouvrage dont je viens de vous tracer l'esquisse. Aujourd'hui, pour ne pas vous fatiguer, en vous arrêtant trop long-tems sur le même objet, je vais vous parler d'une traduction qui vient de paraître :

LETTRES *aux femmes mariées*, ( ou, comme on aurait dû dire, aux mères, ) *traduit de l'Anglais*, 1. vol. 8vo. Yverdon 1770. On y a joint l'*Avis aux Mères de Me. LE REBOURS*, dont vous me parliez, Monsieur, trop rapidement. Il mérite bien que toutes les personnes sensées le lisent avec intérêt.

LA traduction est de la main d'un de nos plus respectables compatriotes, qui aime à occuper ainsi son loisir pour le bien de l'humanité. Mais vos Dames de Paris lui en sauront-elles assez de gré? Elles diront peut-être que les ouvrages volumineux ne sont jamais des ouvrages de goût; que ces quinze Lettres sont autant de thèses de médecine; un mélange difforme de galanterie & d'aphorismes; que l'*ami*, le *précepteur*, & le *Médecin* des belles Anglaises

n'est point du tout leur homme; qu'enfin les complimens mielleux d'un Docteur, & tout le jargon lugubre de la faculté ne les divertissent que sur le théâtre italien.

Vous connaissez, Monsieur, à Paris des femmes sensées autant qu'aimables. Faites-leur entendre raison. Dites-leur, je vous prie, qu'un traducteur exact n'est point responsable des défauts de l'original. J'ai fait dans le cours de ma vie une douzaine de métiers. Il n'en est point d'aussi pénible, ni d'aussi ingrat que celui d'habiller à la française, ou de coiffer à la dernière mode les pensées & les expressions d'autrui (\*). Toute version libre ou littérale est également sujette à la critique. Censurer est un plaisir; eh bien! que vos Dames l'achettent avec ce livre; il coute peu, chacun sera content.

ELLES apprendront d'abord que les marques & les taches passagères ou permanentes des enfans nouveaux-nés ne viennent point des frayeurs, ni des *envies*, ni de l'imagination frappée des mères. L'Auteur Anglais réfute par des faits & par des argumens, ces anciens préjugés qui ne

( \* ) *Difficile est propriè communia dicere...*

Art. poët.

font accrédités que par des historiettes & des oui-dire. Il excite les femmes à vaincre leur extrême timidité. Une dose de courage de plus leur épargnerait bien des troubles, des angoisses & des maladies fébriles, Salomon se connaissait en femmes; il en voulait une intrépide & forte; les amazones, les Jeanne d'Arc n'étaient pas de son tems. Mais le courage n'exempte pas les hommes d'avoir, ainsi que les femmes grosses, les *envies* involontaires, extravagantes, causées par des maladies aiguës; & la privation des objets vivement désirés est un surcroit de peine & de souffrance dans l'un & dans l'autre sexe. Ces fortes d'*envies* de femmes grosses ne peuvent point produire sur l'enfant à naître les marques, ni les taches qui paroîtront sur sa peau. L'imagination la plus frappée, ne les produit pas non plus, selon notre Docteur Anglais. Presque toutes les plantes, presque tous les arbres ont de certaines excroissances irrégulières qu'on n'a jamais attribuées à l'imagination du règne végétal. Il n'y a presque aucune espèce d'animaux qui n'ait aussi des marques ou des taches accidentelles. Quelle en est la raison physique? - On l'ignore: Et pour résoudre la difficulté par rapport à l'espèce humaine, notre Auteur consulte l'Anatomie. L'embrion, au bout de quelques mois qu'il a été conçu, est presque diapha-

ne, limpide, fans couleur : mais à mesure que l'enfant approche de l'instant de sa naissance, ses artères plus dilatés reçoivent un fluide rouge & sanguin ; l'inégalité fortuite d'une dilatation plus ou moins gênée peut produire différentes nuances dans une partie du corps & se manifester sur la peau. Une chute qu'aura fait la mère aura pu occasionner une secouffe convulsive & même une meurtrissure à l'enfant, qui en portera une marque rouge ou livide, & cette tache sera au gré de l'imagination, une fleur, un fruit, ou du vin répandu, ou une coine de lard en bas relief.

APRE's cette conjecture, qui n'est pas sans vraisemblance, quoiqu'elle ait aussi ses difficultés, il faut une ordonnance du Médecin. Le nôtre veut que dès que l'enfant vient au monde on employe des *astringens* sur la partie tachée qui aura souffert dans le sein maternel quelque pression violente. Quels sont ces *astringens*, leur nom, leur dose, leur mélange ? Le Docteur Anglais se les réserve *in petto*. En attendant mieux, nos sages-femmes continueront de laver dans de bon vin chaud les nouveaux-nés. La lettre qui traite des fausses couches pouvait être moins longue des trois quarts, sans préjudice pour les malades, si on en eut retranché tout ce qui est étranger au sujet. Il recommande aux femmes, pour être préservées

vées de pareils accidens , tout exercice exempt de fatigue ; il loue avec raison l'aifance de leurs habillemens , la proſcription des corps baleinés , & s'oppose aux ſaignées dites de précaution :

A peine cette lettre eſt elle partie qu'il en expédie pluſieurs autres , où il répète ce qui a été mille fois prouvé , que le lait maternel eſt la plus ſaine nourriture des enfans , que leur organiſation en devient plus robuſte , que leur ame s'ouvre à la reconnoiſſance & au reſpect qu'ils doivent à leurs mères ; qu'enfin il n'eſt point de nourrice à gages qui ne rende douteuſe la ſanté de l'enfant étranger.

TOUTE mère , devenue nourrice , en eſt plus belle aux yeux , & plus chère au cœur de ſon mari , parce qu'elle s'en porte beaucoup mieux , ainſi que l'enfant , & que la ſanté de l'une & de l'autre les embellit tous deux. Point de tumeurs , ni de cancers , ni de fièvres , ni de maladies de langueur à craindre pour elle. Allaiter eſt un devoir maternel , ce devoir eſt un plaifir voluptueux qui n'eſt goûté que par les mères qui s'en rendent dignes. Mais qu'une nourrice étrangère devienne enceinte , qu'elle cache ſa groſſeſſe , & continue à donner le ſein , elle expoſera l'enfant aux maladies des glandes , autrement dites les écrouelles , aux noueures , aux tranchées , aux dévoyemens , & aux au-

tres maux qui proviennent de faiblesse d'estomac, & du relachement des vaisseaux.

LES fonctions de mère-nourrice sont naturelles, plus faciles, plus agréables & moins gênantes qu'on ne se les figure d'abord. Elles dépendent d'un sage régime qu'on prescrit à l'enfant; ne lui donner le sein que cinq ou six fois par jour, à des heures réglées, point de bouillie, ni de panade; point de maillot ni d'entraves semblables, peu de vêtemens; de l'exercice chaque jour; ne jamais le bercer, c'est un usage absurde & nuisible au sommeil qu'on veut procurer. Le lait tout seul suffit pour bien substantier l'enfant le plus robuste: il en résistera mieux aux maladies de son âge.

LE sixième & le septième mois est l'époque ordinaire des quatre premières dents: c'est alors qu'il faut le tenir plus longtems éveillé, & lui donner autant d'exercice qu'il fera possible. Fortifié par cet exercice il poussera ses premières dents sans peine, heureux présage pour les autres dents à percer.

SI l'homme était ce qu'il doit être, sa mère seule en aurait tout l'honneur, elle seule l'aurait préparé à l'héroïsme qui presque toujours provient d'une santé ferme, de la force du tempéramment & de la vigueur des organes.

FAUT-IL enfin sevrer l'enfant? Qu'on

le fasse par degrés: tout passage subit est contre nature & par cela même, très dangereux. *Nihil fit per saltum.* Les bouillons, les gelées de viandes, lorsque l'enfant est fevré, doivent être employés par préférence. Le sel est un assaisonnement plus salubre qu'on ne pense.

POUR mieux le mettre en crédit, l'Auteur Anglais, assez méthodiquement diffus, se permet une digression, qui ne déplaira point aux belles qui desirent l'être toujours. Après avoir dit que le sel facilite aux enfans la digestion, & leur purifie le sang, il conseille à leurs mères de jeter une poignée de sel dans deux pintes d'eau de fontaine, pour en faire un *cosmétique* supérieur à tout autre, tout simple qu'il paraisse, il efface les rougeurs & les boutons du visage; par analogie l'eau de mer est aussi très bonne pour les maladies de la peau.

Le Médecin des Dames leur avoue que l'art doit quelquefois remplacer la nature, & qu'il est des mères assez infortunées pour ne pouvoir allaiter elles-mêmes leurs enfans. En ce cas, il préfère le lait de vache à celui de chèvre, de brebis & d'anesse. Il le faut donner sans le faire cuire; on peut le tiéder, y mettre un peu de sucre, si l'on veut obvier à la trop grande facilité dont ce lait devient acide, & tourmente les entrailles. On peut mo-

diffier l'usage du lait de vache, de façon qu'il fera tout à la fois une excellente nourriture & un médicament parfait. Si l'estomac de l'enfant est trop relâché, faites bouillir dans de l'eau un peu de ris, mettez-le ensuite avec un peu de canelle dans du lait de vache. Faut-il appaiser les tranchées de l'enfant, voici une ordonnance dont le succès est immanquable. Prenez une cuillerée de ris moulu, faites-le bouillir avec un peu de canelle dans une chopine d'eau, jusqu'à ce que l'eau soit à peu près toute évaporée. Versez-y alors une pinte de lait; & que le tout ensemble mis sur le feu y souffre un léger bouillonnement: passez-le au tamis & mettez dans la colature un peu de sucre pour la rendre plus agréable au goût. Ce fera une bonne nourriture & un excellent remède contre les tranchées.

L'ENFANT privé du lait maternel, & nourri de celui de vache, aura besoin de quelque doux purgatif qui porte dans les intestins l'équivalent des qualités détersives & stimulantés, dont le lait de la mère est pourvu. Prenez donc pour cet effet une once d'huile d'amandes douces, une once de sirop de violettes, & quatre ou cinq grains de rhubarbe; mêlez le tout ensemble, donnez-en une cuillerée à café à l'enfant quand il en aura besoin.

LORSQUE l'enfant régorge le lait, ou

y remédie aisément par une pincée de sel ; pourvu que ce régorgement ne vienne pas d'une indigestion.

UNE pinte de lait de vache par jour est bien suffisante pour un enfant. Un manœuvre soutiendrait mieux la fatigue, à l'aide de bon lait de vache, que par l'usage des bouillons. C'est du suc laiteux de nos divers alimens que se forme notre véritable nourriture. Un estomac toujours plein est sujet aux vomissemens, devient paresseux, & déränge toute l'économie animale. Il vaut mieux pécher par l'insuffisance que par l'excès de nourriture. Si trois pintes de lait substantent un homme fait, le tiers doit suffire à un enfant nouveau-né, jusqu'à l'âge de trois mois. Selon son appétit, on pourra augmenter la dose, mais par degrés, & même entremêler l'usage des bouillons & des gelées de viandes ; peu à la fois, à des heures réglées & sans trop charger l'estomac, c'est le point capital.

L'AUTEUR a inventé un pot au lait à l'usage de ses propres enfans. C'est un vase d'environ une chopine, l'anse & le gouleau le feraient prendre pour une cafetière, si ce gouleau fort étroit ne naissait pas du fond même du vase. C'est une imitation des saucières dans lesquelles le jus de la viande se sépare de la graisse. L'extrémité du gouleau est arrondie en

forme de cœur percé de 3 ou 4 petits trous. Un morceau de linge fin, non tendu, couvre cette embouchure; l'enfant suce ce linge, le lait en sort, sans que l'enfant en soit mouillé. Par cet artifice on seconde l'intention de la nature, qui veut que nous soyons nourris du fruit de nos peines. Ce n'est point sans travail qu'un enfant tette sa nourrice; il faut bien du tems pour qu'il en puisse tirer un quart de pinte. C'est ce qu'il a fallu imiter dans le nouveau *biberon*, pour obvier à la trop grande quantité de lait que l'enfant pourrait prendre à la fois en peu de minutes. L'expérience démontre qu'il faut moins de nourriture à quiconque la prend à loisir & la mache longtems, qu'à celui qui péche à ces deux égards.

L'ENFANT à la mamelle, & celui qu'on a nourri de lait de vache, ayant fait les mêmes progrès, & tous deux étant sevrés, il s'agit de les faire prospérer jusqu'à l'âge de deux ans, & de les préserver de la crise où les dents percent à l'un & à l'autre.

LE succès désiré dépend d'un régime exactement suivi; on ne leur donnera point à manger plus de trois ou quatre fois par jour; savoir à déjeuner, vers les six ou sept heures du matin, une chopine au plus de bon lait avec deux onces de pain; à dix ou onze heures; une chopine de

bouillon avec encor deux onces de pain ; à deux ou trois heures après midi la même quantité de pain & de bouillon ; à six heures du soir un souper semblable au déjeuner. Dans l'intervalle des repas, l'enfant peut avoir soif ; un peu de lait coupé avec de l'eau d'orge le désaltèrera. Les biscuits, les confitures &c dépravent l'appetit, & ne valent pas une croute de pain. Voyez, Monsieur, le reste du régime dans l'autcur même, vous ferez peut-être quelque attention à ce qu'il dit de l'usage de la lancette pour ouvrir le passage des dents.

LA crise des dents étant passée, voilà l'enfant sur ses pieds, & alors il est plus facile de le conduire & de le gouverner avec succès jusqu'à ce qu'il forte des mains de sa garde. L'auteur Anglais renvoie souvent au *Médecin domestique*. Le Traducteur ne nous dit point si ce livre est traduit en français.

JE ne vous dirai rien, Monsieur, des quatre dernières lettres ; mon extrait des précédentes suffit, je pense, pour vous faire juger du mérite de l'auteur.

J'AIME mieux m'arrêter plus longtemps au supplément de cet ouvrage.

M. J. J. *Roussseau*, dans son *Émile*, conseille aux mères de nourrir leurs enfans. La nature le leur avait ordonné avant lui, mais ce que la nature n'avait pu obtenir des mères, dans la mollesse de nos villes, la philosophie

philosophie l'a obtenu d'un petit nombre, & bientôt la mode, cette divinité puissante, a fervi, sans s'en douter, la nature & la raison. Si cette méthode utile & louable n'est pas devenue plus générale, c'est que les gens intéressés à la dernière (toutes les gardes & quelques accoucheurs,) n'ont pas manqué d'effrayer par un tableau de difficultés & de malheurs artistement prévus, les mères timides qui demandaient leurs conseils. Ces considérations, autant que l'utilité publique ont engagé une mère tendre, qui joint à beaucoup de zèle pour ses vrais devoirs, un cœur sensible pour les maux qui résultent de la méthode d'abandonner à des soins étrangers les enfans nouveaux nés, à rassurer la timidité allarmée. Mad. *Le Rebours*, à laquelle je donnerais le nom de vrai philosophe, si ce nom prodigué n'avait pas cessé d'être l'apanage exclusif des protecteurs de l'humanité, vient de réunir en corps les observations qu'elle a faites sur l'éducation des plantes les plus précieuses, je veux dire celle des hommes. Ce n'est point ici un système, c'est un cours de physique expérimentale relatif à la conservation de l'espèce humaine: quoi de plus intéressant! Les approbations de la faculté de médecine de Paris, & la lettre de M. *TISSOT*, célèbre Médecin à Lausanne, sont un préjugé bien favorable pour l'ex-

cellence de cet ouvrage. M. *Tissot* a fait des observations sur la nourriture des enfans dont les resultats sont les mêmes que ceux de Mad. Le Rebours. Ils observaient tous deux la nature avec des yeux sains & non prévenus, ils ne cherchaient point à faire ou à étayer des systèmes; il eût été aussi étonnant qu'ils n'eussent pas trouvé le même produit, la vérité, qu'il l'aurait été que des têtes systématiques eussent atteint le même but, par la même voye.

L'OUVRAGE de Mad. *Le Rebours* est divisé en quatre articles. Le premier roule sur les pratiques à observer après l'accouchement & pendant qu'on nourrit. Un des préceptes le plus fortement recommandés dans cet article, est celui de faire teter l'enfant le plutôt possible après sa naissance. L'auteur insiste avec d'autant plus de raison sur cette nécessité, que de là dépend absolument le succès de la nourriture, la santé de la mère & celle de l'enfant. L'ignorance obstinée refuse de voir que la nature donne à la mère, dans cet instant, au lieu de lait, une simple sérosité purgative propre à faire évacuer le méconium, dont le séjour dans les intestins de l'enfant est toujours nuisible & quelque fois mortel. C'est l'orgueil de cette même ignorance, qui ne veut pas imiter le travail de la nature chez les femelles des animaux. Les petits nouveaux nés tétent tout de suite, nul engorgement dans le sein, peu de douleur; il ne faut avoir que des yeux

pour voir cela, & le sens commun pour essayer une route aussi clairement indiquée. Au contraire, on contrarie la nature, & la peine de l'infraction de ses loix tourne encor à son préjudice. Vous ne pouvez pas nourrir, dit-on à une femme, dont le sein c'est engorgé par l'obstination de ceux qui la gouvernent; & la douleur phisique qu'on lui a donnée, jointe à la douleur morale qu'elle sent des cris de son enfant, la forcent de l'abandonner en gémissant à une nourrice.

LE second article, de la manière de gouverner les petits enfans, renferme des leçons d'autant plus utiles que Mad. *Le Rebours* a porté un regard observateur sur toutes les pratiques les plus avantageuses à l'enfant. C'est un regard maternel qui mérite la plus grande confiance. L'usage de l'air, de l'eau & de la liberté est ici fortement recommandé. La propreté, les alimens convenables à l'enfant, dont on exclut la boullie, remplissent cet article d'objets intéressans. La crise des dens qui fait périr tant d'enfans, mérite une attention particulière. Il parait constant, d'après les observations de l'auteur, que la dentition fera beaucoup moins pénible, si on a attention de réduire les enfans au teton seul pendant ce tems, d'autant plus que les convulsions, qui les attaquent à cette époque, ne viennent que de la débilité actuelle de leur estomac, & que de toutes les

nourritures la plus digestible doit être celle de la nature, le lait.

LES inconvéniens qu'on évite en nourrissant soi-même ses enfans, font le sujet du troisieme article. Pour peu qu'on ait vû la différence des soins qu'une mère donne à son enfant, avec ceux qu'il recevrait d'une nourrice payée pour cela, on est étonné que les mères ne prennent pas toutes le parti de nourrir. Outre les maux qu'elles s'épargnent, outre la longue fécondité qu'elle se préparent, le plaisir qu'elles ont de voir croître sous leurs yeux leurs nourricions, ajoute un charme même aux incomodités qu'elles pourraient en recevoir. Un ris de l'enfant console une mère de huit jours de peines. Il faut lire dans l'ouvrage même les satisfactions qu'elle éprouve; ces détails appartiennent au cœur d'une bonne-mère & les cœurs honnêtes ne les liront point sans attendrissement.

APRÈS l'exposé des trois articles, on n'est point étonné, que le quatrième, qui en est la conclusion, ait pour titre: *L'usage de mettre les enfans en nourrice est une cause de dépopulation.* En effet, s'il était possible de faire le relevé des enfans que les nourrices emportent de Paris jusques à cinquante lieues à la ronde, & de comparer ce nombre à celui des enfans qui y rentrent, on ferait revolté. Les établissemens

de police les plus sensés ne remédieront point à ce vice. Des femmes mercénaires obligées à tous les travaux de la campagne, au soin de leurs propres enfans, ne donneront à leurs nourriçons que les soins qu'il faut tout juste, pour qu'en mourant ils ne leur emportent pas un salaire qu'elles évaluent toujours au dessus de ce qu'elles méritent. Il ferait barbare de vouloir les rendre barbares, en leur proposant de préférer vos nourriçons à leurs propres enfans. La misère peut bien leur faire promettre qu'elles en useront ainsi, mais la nature les fera manquer à leur parole. Et si elles la tenaient, elles n'en seraient que plus viles, & par conséquent plus indignes d'être associées au titre sacré de mères.

CET ouvrage, dont voici la troisième édition, est augmenté considérablement par les nouvelles observations que Mad. *Le Rebours* a été à portée de faire. Il est écrit d'un stile noblement simple, qui entraîne une douce conviction. L'imagination n'avait rien à faire ici; c'était un cœur maternel qui rappelait les mères à leurs devoirs. Il s'y trouve cependant des morceaux pleins de chaleur, mais cette chaleur est bien honorable, quand elle défend contre un vil intérêt, la cause de l'humanité. Parmi les productions qui font honneur au sexe, il en est peu qui lui en fassent autant que celle-ci. Si l'amour

de l'humanité ne nous aveugle, nous croyons qu'un exemplaire de ce livre devrait faire une partie principale de tous les présens de nôces.

P A R M I les nouvelles littéraires, qui intéressent la Suisse, je ne dois pas oublier de vous parler, Monsieur, de la découverte vraiment utile que vient de faire un de nos compatriotes, M. F E R D I N A N D B E R T H O U D, originaire du Comté de Neuchatel, mais établi depuis long-tems à Paris, où ses talens lui ont acquis une réputation bien méritée. Voici, Monsieur, le précis d'un mémoire qu'il nous a fait parvenir, au sujet de ses Horloges marines.

LE silence, que M. B E R T H O U D s'est imposé jusques à présent, sur les nouvelles recherches qu'il a faites pour déterminer les longitudes en mer, par le secours des horloges marines, à pû faire penser au public qu'elles n'avoient pas eu le succès qu'on s'en était promis; mais quelque empressement que fût cet artiste d'obtenir des suffrages qui l'auraient flatté, il ne lui a pas été permis d'exposer aux yeux du public le travail qui l'aurait pû les lui mériter. Engagé par des ordres supérieurs à l'exécution des horloges marines, dont Sa Majesté faisait les fraix, & dont elle s'était réservé de faire faire les épreuves, M. *Berthoud* n'a point dû mettre ses horloges au concours, lorsque l'Académie des sciences a

proposé, pour le sujet du prix des années, 1767, 1769 & 1771, de la meilleure manière de mesurer le tems en mer. On fait cependant que, depuis près de vingt ans, M. *Berthoud* s'occupait de ces recherches importantes; & M. l'abbé CHAPPE, dont l'Europe entière regrette la perte, rendit compte à l'Académie des sciences, dans la séance publique du 14 Novembre 1764, de la suite des travaux qui, jusques à cette époque, avaient occupés M. *Berthoud*.

DIX ans auparavant, dès le vingt Novembre mille sept cent cinquante quatre, cet artiste avait consigné au Secrétariat de l'académie la théorie & les plans des horloges marines qu'il avait exécutées: il rendit publique une partie de son travail dans son *Essai sur l'Horlogerie* qui parut en 1763, & qui était à la censure depuis 1761.

LA célébrité de M. *Berthoud* engagea, dans l'année 1764, M. le Duc DE CHOISEUIL, alors Ministre de la marine, à faire faire l'épreuve d'une montre, de l'invention de cet artiste, & propre à déterminer les longitudes. Sa Majesté chargea M. l'abbé CHAPPE de faire, à Brest, & sur mer, les observations qui seraient nécessaires pour constater la validité de l'épreuve. Cette montre est la première machine de cette espèce qui ait été essayée en France. M. l'abbé CHAPPE

rendit compte des succès de l'épreuve dans le mémoire qu'il lut à la séance publique de l'Académie, tenue le 14 Novembre 1764. On est étonné de ne point trouver ce mémoire dans le recueil de ceux que l'académie a fait imprimer pour la même année, & pour les années suivantes. Il résultait de l'épreuve, que la montre de M. *Berthoud* n'avait pas varié de plus de *trois secondes un dixième par jour*, l'un portant l'autre; c'est-à-dire qu'elle aurait donné la longitude à la précision *d'un demi degré*, à peu près, dans une traversée de six semaines. Ce premier essai ne satisfit pas M. *Berthoud*; il avait reconnu que certaines parties de la machine avaient besoin d'être perfectionnées: il entreprit avec courage un nouveau travail, dans lequel, sans abandonner ses principes, il s'occupait à en rectifier l'application.

DES ce tems, il travailla par l'ordre & aux fraix du Roi; & en 1768, il fut en état de livrer deux nouvelles horloges marines de son invention, dont Sa Majesté ordonna l'épreuve. Elle fit armer pour cet effet, au port de Rochefort, une frégate, dont elle confia le commandement à M. D'EUVEUX de Fleurieu, enseigne de vaisseau; elle nomma M. PINGRÉ, chanoine régulier de Ste. Geneviève, de l'Académie des sciences, Astronome-Géographe de la marine, pour faire, conjoin-

tement avec M. de FLEURIEU, toutes les observations qui devaient concourir à vérifier la marche des horloges de M. *Berthoud*, & à s'affurer du degré d'exactitude auquel ces machines pouvaient donner les longitudes en mer.

JAMAIS épreuve ne fut plus longue, plus sévère & plus authentique. Sa durée a été de près d'une année: la multiplicité des relâches a prévenu les compensations d'erreurs: les observations sont si nombreuses & faites avec une si grande précision, qu'elles doivent inspirer la confiance la plus entière. Quant à la forme qu'on s'était prescrite dans l'épreuve, elle ne paraît rien laisser à désirer. Les horloges étaient fermées sous trois clefs: M. de FLEURIEU & M. PINGRÉ en avaient chacun une différente; & la troisième restait entre les mains de l'Officier qui était chargé de la garde de la frégate dans les ports, ou du quart à la mer. Les caisses des horloges ne pouvaient jamais être ouvertes sans le concours des trois témoins. Toutes les observations astronomiques ont été faites séparément, par M. de FLEURIEU & par M. PINGRÉ, en présence des Officiers de la frégate, qui ont signé au procès verbal de chaque observation, qu'on a dressé sur le lieu-même qui servait d'observatoire. Chaque procès verbal fut envoyé, dans son tems, à M. le Duc de

PRASLIN, Ministre & secrétaire d'État au département de la marine; & il en a été laissé une copie aux Gouverneurs des places, ou aux Consuls de la nation dans les ports où l'on a relâché.

C'EST de cette épreuve dont il nous est aujourd'hui permis de rendre compte, & dont le public ignore entièrement le succès; car on aurait une idée absolument fautive, si on la jugeait d'après ce qui en a été dit dans le *Journal des Sçavans*, du mois de Juillet 1770. (page 1433) on y lit. " Les horloges marines de M. Berthoud „ ont donné la longitude assez exactement, „ quoi qu'il soit vrai, qu'une des deux „ a été arrêtée. „ On pourra juger de l'exactitude de ces machines d'après l'extrait que nous allons donner & que nous tirerons du rapport que l'Académie des sciences a adressé à M. le Duc de PRASLIN, qui avait soumis à l'examen de cette savante Compagnie, le recueil des observations de MM. de FLEURIEU & PINGRÉ. Quant à l'affertion, qu'une des deux horloges s'est arrêtée, nous devons à la vérité de rapporter le fait qui a donné lieu à cette imputation. Le 3 Mars, à Cadix, MM. de FLEURIEU & PINGRÉ s'étaient transportés à l'observatoire, pour y prendre les hauteurs correspondantes du soleil; la mer devint si orageuse, le vent si violent qu'il ne leur fut pas possible de

se rendre à la frégate avant six heures du soir. Les horloges n'avaient point été remontées : celle que nous distinguerons sous le nom d'horloge N°. 6, & qui ne peut marcher plus de vingt-deux heures, *était à bas* lorsqu'on pût regagner la frégate : la seconde horloge, sous le nom de N°. 8, était encore en mouvement. On remonta l'une & l'autre, & l'on remit les aiguilles de l'horloge N°. 6, sur celles du N°. 8, en conservant cependant, dans le rapport du tems qu'on fit marquer aux deux horloges, la même différence qu'on avait observée la veille. On dressa un procès verbal qui fut envoyé à M. le Duc de PRASLIN, & qui a passé sous les yeux de l'Académie des sciences. L'Académie n'a pas conclu que l'horloge N°. 6, se fut *arrêté*. Il y a tout lieu de penser que celui qui a fourni cette notte au Journal des Savans n'était pas instruit : nous aimons bien mieux nous tenir à cette opinion, en relevant son erreur, que de lui supposer des motifs que sans doute il n'a pas eus.

LA durée de l'épreuve des horloges marines de M. *Berthoud* comprend plusieurs périodes, qui peuvent être regardées comme autant d'épreuves particulières. Nous ne pouvons donner ici que des résultats : il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail des observations & des calculs

DU 18 Janvier 1769, jour où l'on fit

## 176 JOURNAL HELVETIQUE

des observations à l'isle D'Aix, jusques au 4 Mars, jour auquel on fit de nouvelles observations à Cadix; c'est-à-dire, après un intervalle de quarante-cinq jours, l'erreur de *chaque* horloge marine n'a été que *d'un sixième de degré*.

EN comptant d'après le mouvement moyen de chaque horloge, tel qu'on l'avait établi à Cadix, du 4 Mars au 27 du même mois, jour auquel on a fait des observations à Ste. Croix de Ténériffe, *après vingt-trois jours*, l'horloge N°. 8, a donné pour la longitude de ce port, à *deux minutes de degré près*, celle que le Père FEUILLÉE a déterminée par des observations astronomiques. L'horloge N°. 6, donnait une erreur de *cinq minutes de degré*.

DU 4 Mars au 7 Avril, jour auquel on a fait des observations à l'isle de Gorée, *après trente-quatre jours*, la longitude donnée par *chaque horloge* a été *fort approchante* de celles que M M. DES HAYES, de GLOS & VARIN, de l'Académie des sciences, ont établis pour ce port. Mais cette longitude ne parait pas assez bien constatée.

ENTRE les observations qui avaient été faites à Cadix, le 4 Mars, & celles qu'on fit au Fort-Royal de la Martinique, le 11 Mai suivant, il s'était écoulé *soixante-huit jours*. Le 13 Avril, on avait vérifié,

dans la rade de la Praya, le mouvement moyen de chaque horloge, & on avait reconnu qu'à cette époque, celui de l'horloge N° 8, retardait de trois secondes, & celui de l'horloge N° 6 de deux secondes deux sixièmes de plus qu'à Cadix. En employant, du 4 Mars au 13 Avril, pendant quarante jours, le mouvement moyen observé à Cadix, & du 13 Avril au 11 Mai, pendant vingt-huit jours, le mouvement moyen observé à la Praya, l'horloge N° 8, après soixante-huit jours, a donné la longitude du Fort-Royal, à un tiers de degré près, la même que celle qu'on conclut des observations que le père Feuillée avait faites au Gros-morne de la Martinique, l'erreur était la même pour l'horloge N° 6.

SI l'on employe pareillement du 4 Mars au 13 Avril, le mouvement moyen observé à Cadix, & du 13 Avril au 30 Mai, celui qu'on reconnut à la Praya, l'horloge N° 8, après quatre-vingt-sept jours, a donné la longitude du Cap-Français de St. Domingue la même, à un demi degré près, que celle que M M. de FLEURIEU & PINGRÉ ont conclue des hauteurs de la lune, qu'ils ont observées dans cette ville, & du passage de Vénus devant le disque du soleil. L'erreur de l'horloge N° 6 n'était que de vingt-cinq minutes de degré.

DANS la période de cent quarante-quatre jours, qui est l'intervalle de tems

compris entre les deux stations faites à Ste. Croix de Ténériffe, en ayant égard, comme cela doit être, aux vérifications du mouvement moyen faites dans leur différentes relâches, *l'erreur de chaque horloge a été de cinquante minutes de degré.*

DE Ténériffe à Cadix, *après quarante-six jours*, l'erreur de l'horloge N° 8 n'a été que de *huit minutes de degré*: celle de l'horloge N° 6, a été de *cinquante minutes.*

DANS la période de deux cent quatorze jours, qui est l'intervalle compris entre les deux stations faites à Cadix, l'erreur de l'horloge N° 8 a été *de trois quarts de degré*, celle de l'horloge N° 6 d'un *degré & demi.*

DE Cadix à l'isle D'Aix, *après vingt-quatre jours*, l'erreur de l'horloge N° 8 a été *d'un sixième de degré*: celle de l'horloge N° 6 d'un *peu plus d'un quart.*

DANS la période de deux cent quatre vingt sept jours, comprise entre les deux stations faites à l'isle d'Aix, on a pour l'erreur de l'horloge N° 8, *cinquante quatre minutes de degré, & un degré cinquante minutes*, pour celle de l'horloge N° 6.

L'USAGE continuél que M. DE FLEURIEU a fait de ces horloges, pour diriger sûrement la route de la frégate. Joint à la précision des attéragés, fournit une preu-

ve nouvelle de leur utilité & de leur exactitude.

NOUS' remarquons en finissant, que les variations de l'horloge N<sup>o</sup>. 8 ont été à peu près les mêmes, pendant tout le cours de l'épreuve. Son retard journalier a augmenté progressivement; mais dans aucun cas, cette augmentation n'a donné une erreur d'un demi degré, après un intervalle de quarante-cinq jours: l'erreur n'a souvent été qu'à un tiers, à un quart & même à un sixième de degré.

LES variations de l'horloge N<sup>o</sup>. 6 ont été très peu considérables dans les huit premiers mois de l'épreuve: ce n'est que dans les derniers que sa régularité s'est altérée plus sensiblement. Mais nous ne devons pas laisser ignorer, qu'avant l'épreuve, M. BERTHOUD avait déclaré dans un écrit adressé à M. le Duc de PRASLIN, que l'horloge N<sup>o</sup>. 8, par la nature de ses principes & de sa construction, était susceptible d'une plus grande justesse que l'horloge N<sup>o</sup>. 6.

NOUS ne nous arrêterons point à relever ici le mérite du travail de M. BERTHOUD. Les productions médiocres ont seules besoin d'être exaltées: avec ce secours, on parvient quelque fois à faire illusion à la multitude; mais on ne trompe jamais les savans: ils renversent les phanômes, & jugent l'homme. Les succès de M. BERTHOUD pouvaient suffire à sa gloi-

re & à son ambition; mais M. le Duc de PRASLIN, toujours occupé à favoriser par des encouragemens, les progrès des sciences, & surtout de la navigation, ayant rendu compte au Roi de l'épreuve des horloges marines de M. BERTHOUD, SA MAJESTÉ, en considération des recherches multipliées & des succès de cet artiste, vient de lui accorder une pension de trois mille livres, à titre d'appointement, avec la qualité d'horloger-mécanicien du Roi & de la Marine, ayant l'inspection des horloges-marines.

---

JE ne doute pas, Monsieur, que vous ne lisiez avec plaisir, une pièce qu'il nous paraît venir de bon lieu. Il ne s'agit pas du progrès des Sciences, mais des droits sacrés de l'humanité & de la raison. Vous y reconnaitrez peut-être la façon de penser & la manière d'un des premiers Écrivains de ce siècle.

### AU ROI EN SON CONSEIL.

POUR LES SUJETS DU ROI qui réclament  
la liberté de la France.

CONTRE *des MOINES BÉNÉDICTINS de-*  
*venus Chanoines de Saint Claude en Fran-*  
*che-Comté.*

LES

LES Chanoines de Saint Claude , près du Mont-Jura dans la Franche-Comté, sont originairement des Moines Bénédictins fécularisés en 1742. Ils n'ont d'autre droit pour réduire en esclavage les sujets du Roi, habitans au Mont-Jura vers S. Claude, que l'usage établi par les Moines leurs prédécesseurs de ravir aux hommes la liberté naturelle. En vain Dieu la leur a donnée; en vain les Ducs de Bourgogne & les Rois de France, les Chartes, les Édits (a) d'accord avec la loi de la nature, ont arraché ces infortunés à la servitude.

---

(u) Édits de l'Abbé Suger, Régent du Royaume, de l'an 1141; de Louis X, de 1315; d'Henri II, de 1553. Ordonnances du Louvre, Tom. I. p. 183.

Le Roi de Sardaigne a affranchi les Serfs du Duché de Savoie, par un Édit du 20 Janvier 1762. Dans les derniers États-Généraux tenus à Paris en 1515, le Tiers-État supplia le Roi de faire exécuter les anciennes loix contre la servitude de la glebe. Etat de la Monarchie par l'Abbé du Bos, Tom. III. p. 298.

On trouve dans les Arrêtés du premier Président de Lamoignon, le projet d'un Règlement pour l'abolition de toutes les Main-mortes personnelles & réelles.

Des enfans de S. Benoit se sont obstinés à les traiter comme des esclaves qu'ils auraient pris à la guerre, ou qui leur auraient été vendus par des pirates. Nous respectons le Chapitre de S. Claude, mais nous ne pouvons respecter l'injustice des religieux auxquels il a succédé. Nous sommes forcés de plaider contre des Gentils-hommes de mérite, en réclamant nos droits contre des Moines iniques. Le Chapitre de S. Claude doit nous pardonner de nous défendre.

Si les Prêtres, contre lesquels nous réclamons la justice de Dieu, & celle du Roi, avaient le moindre titre, nous gémirions en silence dans les fers dont ils nous chargent; nous attendrions qu'un Gouvernement si éclairé eut aboli des loix établies par la rapine dans des tems de barbarie; nous nous contenterions de soupirer avec la France après les jours si long-tems desirés où le Conseil se souviendra que nous sommes nés hommes; que les Moines Bénédictins, hommes comme nous, n'ont été institués par S. Benoit que pour labourer comme nous la terre, & pour lever au ciel des mains exercées par les travaux champêtres. Le Conseil verra bien sans nous que leurs vœux faits au pieds des autels, n'ont jamais été d'être Princes; que nous ne devons nos biens, nos sueurs, notre sang qu'au Roi & non

à eux. Aussi nous ne plaidons pas ici contre l'esclavage de la main-morte, nous plaidons contre la fraude qui nous suppose main-mortables. Nous montrons les titres mêmes de nos oppresseurs, pour démontrer qu'ils n'ont eu nul prétexte de nous opprimer, & qu'ils n'ont transmis au Chapitre de S. Claude qu'une prétention vicieuse dans tous ses points.

ILS avaient long-tems étouffé notre voix; mais le ROI, plus clément qu'ils n'ont été cruels, nous permet enfin de parler.

AVANT le règne du Duc Philippe le Bon, l'Abbé de S. Oya, dit S. Claude, avait déjà eu l'audace de s'emparer de tous les droits régaliens sans autre titre que celui de la cupidité effrenée de ces tems-là. Il dominait en Souverain sur plus de cent villages; il faisait battre monnaie; il osait donner des Lettres de Noblesse; il faisait juger les procès de ses vassaux par ses Moines.

QU'IL nous soit permis, avant d'entrer en matière, de demander s'il est rien de plus attentatoire à l'autorité divine & humaine, & si ces prétendus droits n'étaient pas des crimes de Lèse-Majesté.

Philippe-le-Bon, par des Lettres-Patentes datées de Lille en Flandres le 14 Mars 1436, se contenta de réprimer l'usurpation par laquelle ces Moines faisaient

battre monnaie, donnaient des fauf-conduits, & jugeaient en dernier ressort. Il se contenta d'abolir ces abus, parce que ceux-là seuls lui furent déférés; la main-morte n'était pas encore établie.

POUR se dédommager de la perte des droits qu'ils s'étaient arrogés, ils se vengèrent avec le tems sur les habitans; & n'ayant plus le droit de faire frapper de l'argent à leur coin, ils se donnèrent le droit de prendre, autant qu'ils le purent, tout l'argent des cultivateurs.

L'INQUISITION ayant pénétré jusques dans ce pays sauvage, la rapine devint sacrée. Le pâtre, le laboureur, l'artisan, le marchand craignirent les flammes dans ce monde-ci & dans l'autre, s'ils ne portaient pas aux pieds des Moines tout le fruit de leurs travaux.

\* \* \* \* \*

*Main-morte établie dans les villages  
plaignans.*

**P**EU-à-peu les Communautés, qui réclament aujourd'hui la justice du ROI, se trouvèrent esclaves en trois manières; & cela sans aucun titre.

Esclavage de la personne ,  
 Esclavage des biens ,  
 Esclavage de la personne & des biens.

L'ESCLAVAGE de la personne consiste dans l'incapacité de disposer de ses biens en faveur de ses enfans, s'ils n'ont pas toujours vécu avec leur père dans la même maison & à la même table. Alors tout appartient aux Moines. Le bien d'un habitant du Mont-Jura, mis entre les mains d'un Notaire de Paris devient, dans Paris même, la proie de ceux qui originairement avaient embrassé la pauvreté évangélique au Mont-Jura. Le fils demande l'aumône à la porte de la maison que son père a bâtie; & les Moines, bien loin de lui donner cette aumône, s'arrogent jusqu'au droit de ne point payer les créanciers du père, & de regarder comme nulles les dettes hypothéquées sur la maison dont ils s'emparent. La veuve se jette en vain à leurs pieds pour obtenir une partie de sa dot. Cette dot, ces créances, ce bien paternel, tout appartient de droit divin aux Moines. Les créanciers, la veuve, les enfans, tout meurt dans la mendicité.

L'ESCLAVAGE réel est celui qui est affecté à une habitation. Quiconque vient occuper une maison dans l'empire de ces Moines & y demeure un an & un jour devient leur serf pour jamais. Il est arrivé

quelquefois qu'un négociant Français, père de famille, attiré par ses affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maison à loyer pendant une année, & étant mort ensuite dans sa patrie, dans une autre province de France, sa veuve, ses enfans ont été tout étonnés de voir des Huiſſiers venir s'emparer de leurs meubles, avec des *paréatis*, les vendre au nom de S. Claude, & chasser une famille entière de la maison de son père.

L'ESCLAVAGE mixte est celui, qui, étant composé des deux, est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrationnable, & ce que les brigands n'oseraient pas même imaginer.

USURPATEURS de S. Claude, montrez-nous donc vos titres; montrez-nous le privilège que le bienheureux Benoit & le bienheureux S. Claude vous ont donné de vous nourrir des pleurs & du sang de la veuve & de l'orphelin.

Si vous n'avez pas des Lettres-Patentes des Saints, faites-nous voir au moins celles des Rois. Si vous en avez de fabriquées chez vous, ouvrez vos archives; confrontons vos pièces avec les pièces que nous avons tirées de vos archives mêmes. Nous ne vous combattons qu'avec vos propres armes; & le Roi verra sur quoi vous vous fondez pour régner en tyrans sur ses sujets, qu'il ne gouverne qu'en père.

NOUS n'adressons ces justes plaintes qu'aux Moines; ce n'est pas le Chapitre qui a inventé cette oppression; il l'a trouvée établie. Nous le conjurons au nom de Jésus-Christ, notre père commun, de s'en désister. Jésus-Christ n'a pas ordonné aux Apôtres de réduire leurs frères à l'esclavage.

\* ———— \* ———— \* ———— \* ———— \* ———— \* ———— \* ———— \*

## TITRES

*Qui démontrent l'usurpation tyrannique des Moines Bénédictins, aujourd'hui Chanoines de S. Claude.*

**N**OUS sommes deux portions de peuple divisées en six Communautés (a). L'une de ces portions s'étend au milieu des montagnes & des précipices, de la source de la rivière d'Orbe, jusqu'au Bailliage de Pontarlier. Vous vous emparâtes de ce terrain affreux, qui pourtant a été dompté & cultivé par nos travaux assidus. Vous le vendîtes en 1266 à JEAN de Châlons, dit l'Antique, l'un des Seigneurs Franc-

---

(a) Lons-chaumois & Orcière; la Mouille & Morez; les Rouffes; le Bois damont; Monbier & Bellefontaine.

Comtois, dont descendent les Princes d'Orange. Or, dans les actes de vente, où vous spécifiez tous les droits que vous vendez, il n'est pas question de main-morte, d'esclavage, de servitude. Vous ne vendez que le terrain. De quel droit le possédiez-vous? nous l'ignorons. Et de quel droit vous en êtes-vous emparés après l'avoir vendu par un contract solennel? c'est ce que nous ignorons encore. Mais ce que nous savons très-bien, c'est que vous nous avez ravi ce que nous avions depuis acheté de vous-même.

JEAN de Châlons - Arlay premier du nom, fils de JEAN Chalons l'Antique, fit bâtir un chateau auprès de la Roche, *de Alpe*, dans le terrain vendu par vous, & qui ne vous appartenait point. Tout ce qui n'était pas Seigneur Chatelain était serf alors; c'était la Jurisprudence des Huns, des Gots, des Vandales, des Hérules, des Gépides, des Francs, des Bourguignons, & de tous les Barbares affamés qui étaient venus fondre chez les Gaulois & chez les anciens Celtes. - Ces conquérans n'avaient pénétré dans le pays impraticable, déjà dit S. Claude, situé entre trois chaînes de montagnes couvertes de glaces éternelles; & où les hutes sont enterrées sous trente pieds de neige pendant sept mois de l'année. Les Barbares venus du Boristhène & du Tanaïs négligèrent de régner sur le

peu d'hommes sauvages qui habitaient ces déserts plus affreux cent fois que ceux de la Sibérie. Les fertiles plaines d'alentour avaient fixé leur convoitise. Mais JEAN de Chalons-Arlay premier, voyant ce pays peuplé à force de soins & d'industrie par les plus malheureux de tous les hommes, voulut réduire en servitude ces malheureux mêmes, en vertu du droit féodal. Car ce JEAN de Chalons s'imaginait, comme vous, être aux droits des Huns & des Bourguignons qui étaient venus conquérir les bords de la Saône & du Doux, & qui avaient rendu les peuples esclaves par le fameux droit du plus fort. Les peuples qui n'avaient rien à perdre que leur corps, s'enfuirent tous à la première tentative de JEAN de Chalons-Arlay, premier du nom.

JEAN de Chalons-Arlay, second, son fils, voyant la sottise barbare de son père, qui s'était privé de vassaux utiles, les rappella en 1350 par une charte du 13 Janvier. Il se désista dans cette charte (a) de tous droits de servitude & de Mainmorte. Il se réserve seulement les droits Seigneuriaux de la dixme & des lods & ventes.

---

(a) Cette Charte & celle de 1266 sont rapportées dans l'Histoire de Pontarlier par M. Droz, Conseiller au Parlement de Besançon,

VOILA' donc une moitié des terrains, usurpés par vous, évidemment affranchie de la servitude imposée par les Huns & les Bourguignons, qui ne vous ont certainement pas transmis, à vous Moines de Saint Benoit, le droit fanguinaire qu'ils n'ont jamais exercé eux-mêmes dans cette partie du monde inaccessible à tous les conquérans, excepté à des Moines. Venons à l'autre partie.

Vous aviez usurpé un autre désert qui s'étend jusqu'aux frontières de Suisse. C'est le pays qui se nomme aujourd'hui Lonschaumois, Orcière, la Mouille, Morez, les Rouffes. C'est-là que SA MAJESTÉ bienfaisante, qui règne aujourd'hui pour le bonheur de la nation, s'est proposé d'ouvrir un chemin à travers les plus effrayantes montagnes, pour communiquer de Lyon, de la Bresse, du Bugey, du Val Romey & du pays de Gex à la Franche-Comté, sans passer par la Suisse. Les habitans de ces montagnes, qui sont tous laborieux & commerçans, vont voir un nouveau ciel, dès que ce grand projet, digne du meilleur des Rois, fera rempli. Mais ne le verraient-ils qu'en esclaves, & en

esclaves de Moines? Plus le ROI les mettrait à portée de connaître d'autres humains, plus la comparaison qu'ils feraient des autres sujets du ROI à eux leur rendrait leur sort insupportable. Ils diraient: *A quatre pas de nous, les heureux sujets du ROI sont libres, & nous portons les fers de Saint Claude!* Mais à quel titre portons-nous ces fers?

NOUS conjurons SA MAJESTÉ, nous conjurons le Conseil, de faire attention à une chose dont ils feront étonnés. Les Moines s'étaient emparés de nous sans aucun titre; & voici le titre par lequel ils nous ont vendu à nous-mêmes tout le terrain qui s'étend depuis Lons-chaumois, dont nous avons parlé, jusqu'aux frontières de la Suisse.

CE titre authentique, cet acte de vente, est du 27 Février 1390 (a). Guillaume de la Baume, Abbé de Saint Claude, nous vendit cette terre que nous avons défrichée; & les Moines de Saint Claude ont voulu depuis traiter en esclaves les légitimes possesseurs de cette terre. Ils nous la vendirent, dans le tems que nous ignorions la main-morte, dont il n'est pas dit un

(a) Ce titre est joint à la Requête présentée au Conseil des dépêches.

feul mot dans l'acte, & ils veulent nous foumettre à ce droit qui détruit tous les droits des hommes.

Nous osons dire qu'ils n'ont pas plus de raison de nous appeller leurs serfs, que nous n'en aurions de prétendre qu'ils sont les nôtres, peut-être même en ont-ils moins; car SIRE, nos mains industrieuses sont utiles à l'État; à quoi servent les leurs? Nous mettons aux pieds de VOTRE MAJESTÉ l'original de ce titre; nous l'avons trouvé chez un payfan descendant de ces innocens sauvages, qui avaient contracté avec Guillaume de la Baume, & qui ne savait pas qu'il possédait l'instrument authentique de sa liberté, & de celle de ses compatriotes.

SI nos tyrans échappés de Saint Benoit osaient dire à ce payfan: vous en savez autant que nous, vous avez forgé ce titre: nous leur répondrions, nous en avons trouvé le double chez vous-mêmes, dans votre Couvent même. Ce fut votre propre secrétaire, qui, indigné de votre usurpation, saisi des remords que vous ne sentez pas, & craignant de paraître votre complice devant Dieu, détacha sa conscience de la vôtre. Il nous donna cette pièce qui démontre votre usurpation postérieure. Cette usurpation est d'environ deux siècles, mais c'est un délit de deux siècles. La fraude est-elle sacrée, pour être antique?

Vous opposez une prescription, mais nous vous opposons une prescription plus respectable, celle du droit des gens, celle de la nature. Ce n'est pas à nous à vous prouver que nous sommes nés avec les droits de tous les hommes. C'est à vous de prouver que nous les avons perdus. C'est à vous de déployer sous les yeux du Roi les titres par lesquels nous appartenons à des Moines plus qu'à lui. C'est à vous de faire voir quand vous nous achetez en Guinée, pour nous faire vos esclaves.

OUI, la prescription peut avoir lieu en un seul cas, lorsqu'on présume que la main-morte a été établie par les Seigneurs, par l'autorité des loix, par Lettres-Patentes du Souverain, en vertu de concessions faites par ces Seigneurs mêmes, à condition de rendre les habitans main-mortables. Mais ici c'est tout le contraire. C'est vous qui nous avez vendu notre terrain: c'est vous qui voulez l'affervir après l'avoir vendu. Nulle présomption que contre vous, nulle probabilité que contre vous.

ENFIN la grande maxime de droit vous condamne, *male fidei possessor nullo tempore prescribere potest*: possesseur de mauvaise foi ne peut prescrire. C'est même la maxime de votre droit canon. Ainsi votre cause est réprouvée de Dieu & des hommes. Les Moines de S. Claude ne pour-

raient rien répondre à ces raisons tirées de la nature & de la loi. Les Chanoines successeurs des Moines n'ont rien à répondre.

Vous nous opposez encore que vous avez la justice & les dixmes dans cette terre que nous habitons. Vous dites que cette justice & les dixmes vous furent revendues par un autre la Baumé ( Pierre ) Cardinal, Archevêque de Besançon, Evêque de Genève, & Abbé de S. Claude, le 24 Mars 1518; & c'est ce titre même qui achève de vous confondre. Il vous vendit les dixmes & la justice que nous ne reclamons point; mais il ne vous vendit pas notre liberté que nous reclamons. Il n'y a pas un mot de servitude, de main-morte, dans cet acte de vente. Quel est donc votre titre? La cupidité, l'avarice, l'usurpation, la fraude des Moines, notre ignorance. Vous nous avez traités en bêtes, parce qu'il y avait parmi vous quelques clercs qui savaient lire & écrire, & que nous nous bornions à cultiver la terre qui vous nourrit. N'opposez plus aux droits du genre-humain, le droit d'Attila & de la loi Gombette.

QUE le descendant de S. Louis juge entre nous qui sommes ses sujets, & vous qui nous tyrannisez.

APRÈS avoir ainsi parlé aux Moines, nous supplions encore une fois les Chanoines de faire une action digne de leur

noblesse, de se joindre à nous, & de demander eux-mêmes au ROI la suppression d'une vexation contraire à la nature, aux droits du ROI, au commerce, au bien de l'état, & sur-tout au Christianisme.

Signé LAMY CHAPUIS, } *Procureurs.*  
Et PAGET, } *Spéciaux.*



## FRANCE.

---

LETTRE IIde. du Correspondant français, à M. LE B. O\*\*\*\*.

PARIS ce..... 8bre 1770.

**J**E vous en ai prévenu, Monsieur, nous serons pauvres encore ce mois-ci. Paris est désert: tout le monde est à la campagne: pas la moindre petite nouveauté. Il faut glaner sur les productions des mois précédens, & tâcher d'attraper Décembre qui nous offrira des ressources abondantes en toutes sortes de genres.

VOUS désirez avoir le discours de M. THOMAS ; vraiment vous n'êtes pas le seul ; mais il en faut faire votre deuil , comme tant d'autres. Défenses très expressees ont été faites a cet Académicien de le rendre public ; si bien que M. l'Archeveque de Toulouse, ne voulant pas déroger à l'ancien usage de l'Académie , d'imprimer ensemble les discours du Récipiendaire & du Directeur , a refusé de donner le sien ; ce qui nous punit doublement. On prétend que la cause de cette disgrâce vient de quelques allusions satiriques , qu'on a cru que l'auteur avait voulu faire dans certains portraits, sur des personnes qui méritent considération. Etait-ce l'intention du peintre ? ou est-ce l'œil malin du public qui a cru saisir ces rapports qui n'existaient pas ? Je n'en fais rien. Je plains l'Auteur dans cette seconde supposition que je crois beaucoup plus fréquente qu'on ne pense. Que de choses l'on fait penser, & dire à un homme qui compose un ouvrage quelconque , auxquelles il n'a jamais songé, que d'idées accessoires on lui prete, qui n'ont jamais frappé son imagination ? Ce serait un gros livre & une compilation p'aisante , que celle de toutes les pensées que le public ajoute de son cru aux ouvrages nouveaux, qui font quelque sensation.

PARLANT de gros livres, il a paru il y a quelque tems , trois volumes assez épais  
qui

qui ont pour titre *Londres*. C'est une compilation d'anecdotes sur l'Angleterre, & principalement sur cette capitale, par un M. de GROSLEY, qui un beau jour de désœuvrement, s'est embarqué à Calais pour aller prendre son passe-tems en épluchant la fagesse, *la folie & les sottises* de nos voisins. C'est lui-même qui nous fait part dans son épigraphe, de son intention en prenant le paquebot : *transivi ut viderem sapientiam, stultitiam & errores*. En pareilles circonstances, il est rare que le premier chapitre soit fort ; ce sont toujours les deux derniers qui fournissent le plus. C'est ce qui est arrivé à notre passager. J'avais envie de vous faire un petit extrait de ces trois volumes, mais j'apprend qu'on imprime, je ne fais plus où, une nouvelle édition de cet ouvrage, qu'on m'assure être fort intéressante, avec des notes critiques & historiques faites par un Anglais. J'attendrai qu'elle paroisse pour vous en parler. Le bruit général est, qu'il y a beaucoup de faits hazardés ; que le stile en est inégal, quelquefois lâche & diffus ; que l'Auteur trop partial dans ses réflexions, a souvent moins cherché à dire des choses vraies que des choses extraordinaires. M. de LA CONDAMINE en son particulier s'est plaint d'une histoire sur son compte, renouvelée des grecs, & absolument contraire à la vérité des faits.

MAIS si vous voulez être instruit de ce qui se passe de plus intime dans la Nation Britannique, adressez-vous à M. de GOMCOURT, & priez-le de vous envoyer son *Observateur français à Londres*; nul ne peut mieux vous satisfaire. C'est un homme fort répandu, ami intime d'une infinité de *Mylords à trois étoiles*, ayant toujours ses poches pleines de lettres que ces Seigneurs reçoivent de leurs fils, qui séjournent dans notre capitale, & qu'ils ont l'honnêteté de lui communiquer, pour qu'il les rende publiques dans ses feuilles... J'avais oui dire qu'elles avaient un certain succès, & je priai mon libraire de m'en envoyer un cayer à la campagne... Je ne fais si j'ai la main malheureuse, mais il m'envoya la feuille N<sup>o</sup>. 2, *seconde année*, dont j'ai été très peu satisfait... Jugez-en vous même par le court extrait que je vais vous en faire.

L'AUTEUR a donné à son Journal la forme d'une correspondance; chaque article est le sujet d'une lettre. La première est une complainte sur la *dépravation des mœurs du peuple de Paris*, dépravation qu'il prétend être beaucoup plus forte que celle du peuple de Londres: il en donne pour raison que le peuple de notre capitale est devenu *incrédule*:... *J'ai vu à Paris*, dit-il, *les plus vils des artisans afficher l'incrédulité, & j'ai cessé d'être surpris*

de leur libertinage, ainsi que des mœurs de leurs femmes & de leurs enfans. En vérité, je ne fais où M. de GOMICOURT a vu cela.... Il ne faut pas argumenter du particulier au général, ni induire de ce qu'il y a quelques mauvais sujets dans la classe plébéienne, qu'il n'y a plus de foi parmi le peuple. Je vois aux jours de fêtes nos églises toujours garnies. J'habite sur les bords de la Seine une campagne, qui avoisine une montagne fameuse qu'on appelle le Calvaire. Chaque année à la fête de l'exaltation de la Ste Croix, se célèbre sur cette montagne une neuvaine qui excite un grand concours, surtout parmi les gens du commun; au bas est un village, qu'on appelle Suresne, renommé pour son petit salé. C'est ordinairement la dernière station des pèlerins qui viennent s'y rafraichir, après avoir satisfait en haut leur dévotion. Je me suis adressé à un honnête homme de cabaretier de l'endroit, que je savais avoir la vogue, & je lui ai demandé s'il y avait toujours affluence à cette neuvaine. Le bon-homme m'a répondu, en louant le Seigneur, qu'il y avait encore bien des bonnes ames à Paris, que la ferveur avait été grande cette année, & qu'il avait vendu trois fois plus de vin & de salé que l'année précédente; ce qu'il attribuait au zèle apostolique de je ne fais quel fameux prédicateur qu'il m'a nommé.

Vous voyez, Monsieur, qu'il ne faut pas brûler *Persepolis* avec M. l'observateur, & que le génie *Iturien*, s'il venait observer dans notre capitale, trouverait encore bien des justes qui sauveraient les pécheurs. :

LA seconde lettre est un éloge de nos sculpteurs Français, par un jeune Milord, qui, dans une lettre adressée à M. son père, fait le parallèle des Phidias de la France, avec ceux de sa Nation; la victoire la plus complète est pour les premiers. Le texte du panégerique est le *tombeau du Maréchal de Saxe*: on n'en pouvait choisir un plus heureux; c'est un chef-d'œuvre de M. *Pigal*. Je ne déciderai pas si le triomphe que le juge Anglais décerne à nos artistes, est mérité ou non: je ne connais aucun des ouvrages Anglais... Mais je trouve que le jeune Mylord est par trop enthousiasmé... Il ne faut pas avoir de préjugés nationaux, cependant chacun doit chercher à maintenir l'honneur de sa patrie; & je souffre quand je vois un automate habillé à l'anglaise, auquel un souffleur français fait débiter des louanges à notre honneur. Loin de trouver cette manière adroite, je la crois gauche & maussade, & je ferais tenté quelquefois de préférer une satire à ces panégeriques outrés.

PUISQUE je vous parle de ce mausolée du Maréchal de Saxe, il faut que je vous prévienne, Monsieur, de ne pas

croire avec tant de personnes que M. Pigal ait fait un pléonafme en représentant *un génie de la guerre*, plcurant la même perte que déplore l'*Hercule* qu'on y voit, Je fais de bonne part, que l'intention du fondateur n'était pas de faire un génie de la guerre de cet enfant, mais bien *un amour* qui aurait versé des larmes sur la perte d'un Héros, aussi fameux par les palmés qu'il a remportés à Cythère que par les lauriers qu'il a cueillis dans les champs de Mars. Je ne fais quel génie étroit fit un crime à M. Pigal, d'avoir caractérisé de la sorte son Héros. L'artiste, forcé fans doute par des critiques supérieures, fut obligé de métamorphofer son amour en génie de la guerre. C'est ainsi que les réflexions froides & pusillanimes, les considérations puériles des petits esprits, mutilent souvent les idées nobles & vigoureuses du génie: malheur à celui qui blama la première idée de cet excellent poeme, & fut l'auteur d'une correction vicieuse. Il fallait qu'il fut bien borné pour ignorer que l'amour, dans un Héros tel que le Maréchal de Saxe, loin d'être une faiblesse, est une vertu de plus. Si vous me chicannez sur cette maxime, je vous renverrai à l'opéra, ou à la comédie française où je l'ai prise. Quoiqu'il en soit, j'espère que vous me ferez gré de vous avoir fait part de cette anecdote, qui justifie M. Pigal du reproche de *rédundance*

d'expression que je lui ai entendu faire tant de fois sur cet objet.

JE reviens à M. l'observateur, pour vous parler de la troisième lettre de sa feuille. C'est encore une communication d'un Lord complaisant, qui a bien voulu faire part à l'auteur d'une lettre de son fils sur les mœurs françaises. Ce fils, *après avoir parcouru tous les pays de l'Europe est venu à Paris finir l'étude du cœur humain, & donner une soixante & douzième édition de tout ce que vous avez tant de fois entendu conter sur notre frivolité &c. &c. &c.* Mais voici une petite observation du jeune Lord qui ne me paraît pas juste... *Nos gens de lettres, dit-il, ne sont pas comme en France partagés entre le soin de s'instruire & celui de plaire. Un auteur Anglais n'a besoin pour être considéré que du mérite de ses productions : il faut ici qu'il ait encore celui d'être aimable. Le génie reçoit en France le tribut d'hommage qui lui est dû, mais cet hommage est froid si son commerce est sans agrément, il faut qu'il sache & dire des choses sublimes, & dire de jolis riens, sans cela il est relégué dans son cabinet, & l'auteur d'un joli conte obtient sur lui la préférence. Il en résulte que les hommes de génie obligés de se plier au goût du siècle, font moins de grandes choses, & que ceux qui vivent avec eux profitent peu de la sublimité de leurs lumières.*

MY LORD, je vous en demande par-

don, mais cela n'est pas dans l'exacte vérité, il faut éclairer votre inexpérience & votre jeunesse . . . Dites-moi, je vous prie, . . . Connaissez-vous *J. J. Rousseau*? . . . Oui . . . Hé bien! croyez vous que cet auteur si généralement estimé, l'idole de nos jolies femmes, dont la tête est cependant si légère, ait été obligé pour jouir de sa réputation, de plier son caractère austère, de devenir un mielleux & dire de jolis riens? . . . Les *Buffon*, les *Dalembert*, les *Helvétius*, les *Diderot*, & tant d'autres qu'il serait trop long de citer, ont-ils été obligés de sacrifier à cette frivolité pour mériter les suffrages de la nation? L'aigle de notre littérature, il est vrai, s'est quelque fois égayé, & nous a donné *Zadig*, *Candide*, *l'Ingénu* & ces contes charmans dont *M. Favart* & d'autres ont fait de si jolis opéras; *M. de Montesquieu* a fait les *Lettres Persannes* & le *Temple de Gnide*, mais ces ouvrages, toujours frappés au coin du maître, renfermant souvent des leçons sublimes sous une écorce légère, étaient pour ces grands hommes des délassemens d'ouvrages plus essentiels, & non un hommage qu'ils rendaient à notre goût pour les futilités, pour obtenir de notre légère nation des éloges qu'on leur eût prodigués sans cela.

Si nos beaux esprits, Milord, ont le courage d'être simples, unis & enjoués dans la société; s'ils dépouillent en sortant de leur cabinet cette gravité scientifique & ridicule, ce ton sévère & âpre, que donnent les méditations profondes & solitaires de l'étude; loin de leur en faire un sujet de calomnie & de prétendre que cela nuit à la *sublimité de leurs lumières*, louez-les de cette facilité heureuse qui se prête à toutes les circonstances, & qui fait tempérer & proportionner à notre faible vue dans la familiarité du discours & le commerce de la vie privée, la lumière vive & féconde qu'ils répandent dans leurs écrits, lorsqu'ils se livrent au soin d'éclairer les hommes.... En vérité, je crois que je viens de faire du *pathos*: mon sujet m'a entraîné... Je reprends mes lettres... Si vous voulez connaître Madame de *Macaulay*, célèbre républicaine anti-ministériale, consultez la 4<sup>e</sup> lettre. Je passe à la 5<sup>e</sup> qui contient une espèce de prophétie de Nostradamus, sur ce que fera *Hyder - Ali - Kan* dans l'Inde. L'auteur prétend que ce *Nabab ne s'est point reconcilié de bonne foi avec les Anglais*. D'où le fait-il? Je l'ignore. En tout cas si ces feuilles vont jusqu'à ce Général, il trouvera une harangue toute faite à débiter aux Princes Indiens... Il faut que l'auteur se soit un peu méfié de son stile, car il ajoute: *Croyez-vous, Monsieur, que les Indiens ré-*

*listeraient à ce qu'ont de frappant ces raisons, SUR-TOUT si Hyder-Ali-Kan, à la tête d'une armée formidable menaçait de sa colère ceux qui ne voudraient pas s'y rendre. Il est certain qu'une armée formidable appuie merveilleusement le plus mince discours . . . .* Y a-t-il rien de plus éloquent qu'un coquin, qui vous dit en deux mots de lui donner votre bourse, en vous présentant un bouët de pistolet? La phrase *quia sum leo*, est une période sublime & décisive. A la suite de cette dissertation sur *Hyder-Ali-Kan* se trouve dans la même lettre, sans transition quelconque, la relation d'un *convoi singulier* fait en *Norvège*. Je vous avoue que je fus tenté de jeter le livre & de laisser l'auteur faire tout seul le fait des Grandes-Indes au *bailliage d'Aggerhuie*; mais les lettres suivantes qui traitaient des *finances de l'Angleterre & du Canada* me piquèrent de curiosité. Je pris donc courage. J'ai suivi tant que j'ai pu l'observateur, dans tout ce qu'il avance sur les finances de ce royaume. Comme je suis très peu versé dans cette partie, j'imaginai toujours, que l'inconséquence que je trouvais dans ses raisonnemens, venait de l'insuffisance de mes lumières pour en apprécier la justesse & la profondeur. Je suis comme cette demoiselle, qui ne savait bien compter que jusqu'à 50 & qui se brouillait après. Ces 15, 141, 249 liv. sterl, 340, 678, 102 liv. 10 s. tournois & autres, me

tendaient trop l'esprit. Je me perdais dans ce dédale de chiffres; mais je trouvai chemin faisant un petit exemple plus simple & plus à la portée de ma courte vue que voici: *Si un particulier, dit M. de Gomicourt, emprunte en France 20000 l. au denier 20, il se trouve au bout de 20 ans avoir donné à son créancier le capital en intérêts, & lui devoir encore le capital en entier, & si pour payer ces 1000 l. d'intérêt par an, il a été obligé d'emprunter ou de vendre de son fond, il se trouve moins riche de 40000 livres . . .* Je demande à M. l'observateur (qui est en train de faire des suppositions) s'il a supposé que l'emprunteur a jetté les 20000 liv. empruntées dans la rivière? au quel cas son raisonnement est juste: mais si l'emprunteur a placé ce même argent à plus haut intérêt, soit dans le commerce ou dans toute autre opération de finance; s'il s'en est servi pour liquider une dette onéreuse & urgente, il est absurde de supposer que cet homme est en déficit au bout de vingt ans de 40000 francs. Je n'entends rien à la conséquence des emprunts que fait la Grande-Bretagne, mais je dis que cet exemple est d'une absurdité manifeste & qu'il ne peut rien prouver. N'êtes-vous pas de mon avis? Vous en ferez encore, je gage, lorsque je vous dirai que les trois lettres suivantes sur le Canada, sont un rabachage de politique de l'arbre de Cracovie. L'auteur veut prou-

ver, que nous n'avons rien perdu en perdant ce pays, qu'il n'a pas été avantageux pour les Anglais Européens de l'acquérir. Ce sont les titres de ses lettres; & pour y parvenir voici comme il s'énonce, page 205: *Étendre leur domination, augmenter leur commerce, donner de la sécurité à leurs colonies, voilà ce que les Anglais ont envisagé dans l'acquisition du Canada & en cela ils ne se trompèrent (\*) pas.* Vous conviendrez, Monsieur, que c'est remplir drolement la tâche qu'on s'est prescrite. Il n'est pas plus conséquent dans la description qu'il fait du *climat de cette colonie*, & dans les reproches qu'il fait adresser par un Anglais aux *familles Canadiennes, qui à la paix ont repassé en France*; car après avoir dit, page 214, *le climat du Canada est fort rude, . . . il y fait un froid excessif pendant six mois de l'année; il commence en automne, & à la fin de cette saison toutes les rivières sont gélées & la terre couverte de neiges; au mois de Mai, on n'y voit pas encore une feuille aux arbres; les brouillards commencent alors & dans le plus fort de l'été il y a des cantons où il gèle toute les nuits . . .* Il fait demander par son Anglais à ces familles Canadiennes, comment elles ont pu se résoudre à quitter ce pays? *Vous vous êtes imaginé, dit l'interprète Breton, que le Canada était un pays sec & aride, où l'air toujours*

---

(\*) Il aurait du dire pour être correct, ils ne se sont pas trompés.

*chargé de brouillards était mal-sain & le froid si excessif, qu'il fallait comme les Lapons rester six mois enfermés dans le sein de la terre.* Ma foi, oui, Monsieur, je n'en fais pas le fin, sur la description de M. de Gomicourt, j'aurais imaginé tout cela & je me ferais très fort pressé de repasser en France, où il n'y a pas de brouillards au mois de Mai, & où on a le plaisir de cueillir la violette & de voir pointer le premier verd au commencement de Mars.

JE vous fais grace de la *Lettre sur les Corfès, des anecdotes, des annonces &c.* Je suis peut-être un profane, qui ne sent point le mérite de cet ouvrage, & je me livre pieds & poings liés à l'auteur, pour qu'il me punisse de la peine du talion, & qu'en revanche il dise tout le mal qu'il voudra de notre Journal, mais m'eût-il battu à plate-couture, terrassé, écrasé; Je ne pourrais m'empêcher de lui dire: Monsieur, c'est fort bien, je ne puis nier que vous ne m'ayez très maltraité, vous m'avez prouvé que j'étais un imbécille; mais parbleu convenez que votre feuille N<sup>o</sup>. 2, *seconde année* est un mauvais ouvrage?

JE n'en dirai pas autant d'une lettre écrite à M. Dupont *Éphémériste* par M. le Comte de L.... Vous connaissez, Monsieur, ses saillies heureuses, sa façon fine & piquante d'envisager les choses & son adresse singulière à se servir du filet de l'épi-

gramme. M. Dupont, qui ne peut les ignorer non plus, s'est avisé de vouloir jôûter avec un tel adverfaire & de vouloir défendre M. l'Abbé Morellet, dans ses *Éphémérides* du citoyen. M. le Comte de L. en a pris occasion de combattre toute la secte économiste, dont M. Dupont est un des principaux chefs. Vous vous rappelez sans doute, que ce seigneur fut un des premiers défenseurs qui vangea la Compagnie des Indes des assertions erronnées de M. l'abbé Morellet. *Si Pergame avait pu être sauvée, elle Peût été par les bras qui la défendirent alors.* M. Necker publia une réponse vigoureuse & vengea les actionnaires des calomnies répandues contre eux, dans le mémoire de cet abbé. M. le Comte de L., qui avait déjà préludé dans un premier mémoire, en imprima un second en trois parties, uniquement consacré à la discussion des intérêts des actionnaires & à la défense de la Compagnie. Diverses circonstances empêchèrent que l'ouvrage parût avant sa chute, & la victime qu'on immolait à sa conservation ne fut immolée qu'à sa cendre. C'est par une suite de ces différens, que M. Dupont se trouve être aujourd'hui exposé à la même épée qui a percé à jour le partisan du commerce: Il a voulu le mettre sous son égide, & ne lui a donné qu'un compagnon de malheur, sacrifié comme lui à la

vérité, au bon sens & à la raison. M. le Comte de L. commence dans sa lettre par attaquer ce nouvel adversaire sur ses principes économiques, c'est-à-dire, *ses rêveries économiques*: puis se sentant en haleine il fait une excursion sur M. l'abbé Roubaud, autre défenseur de la *Science du maître, un des admoniteurs fraternels des Puissances paternelles*. Il relève les plaisanteries pesantes, dont cet abbé cherche à égayer sa réfutation des principes de M. l'abbé Gagliani, sur l'exportation des grains: il apprend au lourd critique, par quel endroit on pouvait attaquer l'ingénieux auteur des entretiens. Enfin après avoir répandu une dose suffisante de ridicule sur les illustres correspondans éphéméristes, M. B. & H. Q. il donne quelques idées préliminaires sur l'importante matière de la subsistance du peuple, objet dont il s'occupe depuis un an, & qui fera la matière d'un ouvrage qu'il compte publier incessamment, & sur lequel il a cru devoir se procurer des *preuves légales* avant que d'exposer ses principes au grand jour. Tel est, Monsieur, le sommaire de cette lettre. Vous entendrez qu'en parlant *propriétés, commerce & privilèges* &c, M. le Comte de L. n'a pu se défendre de lancer encore quelques traits contre M. l'abbé Morellet; c'est son *Crispinus saepe vocandus ad partes*. Rien de plus plaisant que la généalogie politique qu'il

lui fait . . . . Il faut que je vous transcrive ce passage en entier.

*Si vous voulez donner en politique une origine recommandable à l'abbé Morellet, dans la vue de le rendre digne d'occuper une place dans le royaume, lorsque vous serez l'organe de l'autorité tutélaire. C'est un projet fort honnête de votre part. Vous le faites descendre de M. Gournay, & c'est assurément un grand nom. Mais pourquoi vous opiniâtrer à le faire son posthume? & pourquoi l'enlever à M. B? tandis que M. Gournay ne lui a laissé pour tout héritage, que la copie d'un mémoire qui traîne dans les bureaux du Contrôle-général, & que M. B. lui ouvre ses trésors & ses bras paternels.*

*Pouvez-vous disconvenir, que l'ouvrage de M. l'abbé Morellet, sur la Compagnie des Indes, soit autre chose que son extrait baptistère?*

*Nieriez-vous que l'aveu qu'a reçu cet ouvrage du Gouvernement (qui dans le stile figuré signifie visiblement M. B.) ne forme en faveur de l'abbé un titre formel.*

*Contesteriez-vous que l'abbé reconnait être la créature de M. B?*

*Soutiendrez-vous que M. B. ne convient pas publiquement d'avoir mis l'abbé Morellet au monde? N'en résulte-t-il pas une POSSESSION paternelle & filiale, aussi évidente qu'un titre positif?*

*Pourquoi donc troubler les manes de M. Gournay & l'ame paternelle de M. B.*

*MON frère, seriez-vous un méchant homme? N'est-ce pas assez pour vous d'être un méchant écrivain?*

*ET que diront les pères de la science, vos inintelligibles, vos incompréhensibles, lors que les idées que vous faites naître affligeront leur esprit? Car enfin, mon frère, est-ce une noirceur que vous faites à l'Abbé MORELLET que vous aimez? Est-ce une calomnie, dont vous noircissez la chaste mémoire de M. GOURNAY que vous admirez? Est-ce une infamie que vous faites à M. B. que vous respectez apparemment? Cependant, vous le dirai-je, votre affectation à qualifier sans cesse d'illustre M. GOURNAY, qui n'était qu'un Intendant de commerce, jetterait quelques soupçons sur votre respect & votre admiration pour M. B., si son éminente qualité permettait de douter de votre vénération pour lui, & si l'honneur que vous avez eu d'entrer dans ses projets sur la liberté du commerce, rendait cet attentat philosophique, croyable de votre part.*

*MAIS dussiez-vous vous résoudre à vous appeller vous même illustre, ne ménagez point la modestie de M. B., rendez-lui toute la justice qu'il mérite, ou bien attendez-vous à ne pas recevoir toute celle que vous méritiez peut-être.*

NE contestez plus enfin l'état de M. l'Abbé MORELLET; aimez un peu moins vos amis, & surtout aimez-les d'une autre façon: car vous étiez parvenu tout à l'heure à le priver de son état, & même de l'honneur d'être économijie, ce qui aurait pu du moins le consoler. J'ai dû chercher à lui donner un dédommagement, puisque vous déclarez que, quoiqu'il ait les memes principes sur la liberté, c'est-à-dire le même fanatisme contre les privilèges, il n'est cependant économiste qu'en cela, pag. 43.

ON ne peut que donner les plus grands éloges à un homme tel que, M. le Comte de L., de s'occuper de matières aussi intéressantes pour le bien public, que celles qui font l'objet des travaux dont il annonce la prochaine publication: L'excellence & la bonté de son cœur éclatent dans le portrait qu'il fait de lui même & de son occupation.

JE ne fais, Monsieur, ce que j'eusse été si je n'étais pas ce que je suis: permettez-moi de me croire heureux de n'avoir pas besoin de paraître insolent, pour cacher des bassesses secrettes, & d'être aussi éloigné de calomnier les gens en place, que de les flatter, parce que je ne redoute ni ne sollicite leur pouvoir. Permettez-moi de me croire heureux de pouvoir dire que j'en ai vu d'attendris jusqu'aux larmes, de la misère du peuple, sans craindre qu'on m'accuse d'u-

ne lâche imposture. Croyez facile, si vous le voulez, de se contenter de mon sort, je vous promets d'oublier ce qui m'entoure sans m'entraîner ; mais si vous ne pouvez pas opposer mes actions avec les sentimens dont je fais profession, ne doutez pas que je sache jouir des sacrifices que la liberté parait m'avoir coûté, & que je n'admette au rang des honneurs, que des actions honorables.

COMME j'ai senti cependant que tous les préjugés des conditions humaines s'élevaient en votre faveur & contre moi, & qu'ils pousseraient peut-être leur injustice à vous faire pardonner plutôt des erreurs funestes, qu'à moi des vérités utiles ; j'ai cherché à changer les points de vuë, sous lesquels on doit nous considérer l'un & l'autre. Vous écrivez sur le commerce & l'agriculture, & moi, Monsieur, je suis commerçant & agriculteur.

VOUS vendez des rapsodies sur mon art, & moi, Monsieur, comme cultivateur, je profite de toutes les ressources de l'agriculture pour les employer, ( je ne dis pas au bonheur de faire naître autour de moi l'abondance, ) mais pour empêcher mon ame d'être déchirée par le spectacle épouvantable de la misère.

VOUS parlez dans le sein de la capitale du bled que je fais croître à cinquante lieues de Paris.

VOUS écrivez, Monsieur, vos rêves, tandis que j'abrège mes nuits pour soulager les jours de mes malheureux habitans. Si je les rendais heureux, je jouirais de leur bonheur, & n'en parlerais pas; mais il m'est permis de vous proposer de les interroger, pour vous convaincre que je suis dans mes champs dès que le soleil commence à paraître. Il m'est permis de vous apprendre qu'ayant une recolte beaucoup plus considérable qu'aucune de celles de mes prédécesseurs, ces fruits pourront suffire à peine, je ne dis pas pour nourrir, mais pour donner de quoi languir, aux enfans & aux vieillards, incapables de travailler.

DANS le seul village de Tourgeville, j'ai vingt-deux personnes au dessous de neuf ans & au dessus de soixante & dix, & le pain n'y vaut que 4 s. la livre.

JE desire ardemment que la doctrine d'un homme qui ne s'appuie pas sur de vaines spéculations, mais qui se fonde sur des expériences journalières, détruise enfin cette théorie pernicieuse que les auteurs éphéméristes publient avec autant de pédantisme que d'ignorance.

PUISQUE je suis au chapitre des écrits polémiques, il faut que je satisfasse votre curiosité sur la rixe survenue entre Mrs. SOUFFLOT & PATTE. Vous savez que le premier est un des matadors de notre ar-

chitecture connu par plusieurs ouvrages de mérite.

LE second se dit architecte de M. le Prince des deux Ponts, & n'est selon quelques-uns, qu'un graveur en architecture. Quoi qu'il en soit, il n'a pas craint de livrer combat au Vitruve français, & l'a attaqué sur la manière dont il procédait à l'élevation du dôme de Ste. Geneviève, qu'il a prouvé par A & par B ne pouvoir s'élever solidement sur les fondemens posés. Un gros mémoire hérissé d'algèbre, a fait quelque sensation dans l'esprit du public qui se fait une joye maligne de voir les maîtres d'un art quelconque, pris en défaut; grande a été la rumeur; on prétend que Mrs. de Ste. Geneviève n'ont pas été sans allarmes, & que Mrs. les otages ordinaires de la châtelle ont tremblé, qu'un beau jour qu'ils seraient en gage, la voule, selon le fatidique M. PATTE, ne fit capot, & ne leur tomba sur les épaules; Mad. PATTE surtout ne laisse pas de faire des prosélites à son mari; elle allait dans toutes ses cotteries, évangélisant sa savante critique, & soutenant envers & contre tous, l'impossibilité de la solidité de la voule de M. SOUFFLOT qui n'était pas contrevoutée. Les partisans de ce dernier, opposèrent à ce torrent les anciens ouvrages du maître qui déposaient en sa faveur, & la confiance sur parole que devait inf-

pirer sa réputation en ce genre. A ces présumptions, M. SOUFFLOT joignit un pari de 12,000 liv. qu'il offrait de confier entre les mains de M. le *Marquis de MARGNY*, & qu'il consentait à perdre au cas que M. PATTE eut raison. Un de ses amis ( qu'on dit être M. COCHIN ) fit jouer l'artillerie légère de ses plaisanteries contre l'antagoniste de la voute, & publia *les doutes raisonnables d'un Marguillier de la Paroisse de St. Etienne du mont, sur le problème proposé par M. PATTE architecte, concernant la construction de la coupole de l'Eglise de Ste. Geneviève, & la lettre d'un graveur en architecture, à M. PATTE son confrère, à l'occasion de son mémoire sur l'Eglise de Ste. Geneviève &c.*

ENFIN l'Académie d'architecture, pour faire cesser le scandale d'une pareille dispute, a évoqué à son tribunal ce fameux différend. Ces Mrs. ont exposé chacun leurs moyens, & seront jugés par leurs pairs. En attendant le public qui raisonne de tout, s'est partagé pour & contre, les uns se font rangés du parti de M. SOUFFLOT, & se font appuyés sur ce qu'un artiste expérimenté comme lui, n'était pas homme à compromettre sa réputation, & qu'il avait à coup sûr, avant que de se livrer à l'exécution, réfléchi mûrement les plans & les élévations d'un édifice aussi conséquent que l'Eglise de Ste. Geneviève. Les

autres ébranlés par l'affurance, avec laquelle M. PATTE a proclamé ses observations, ont pensé qu'elles n'étaient pas fans fondement. Le seul argument de la réputation de M. SOUFFLOT ne leur a pas paru une réponse satisfaisante, à toutes les objections du critique, le pari de 12000 liv. a été regardé comme une fanfaronade ridicule & déplacée, & la petite plaisanterie du Commissaire des pauvres & du graveur en architecture, n'ont prouvé, selon eux, rien autre chose, si ce n'est que M. PATTE pouvait avoir fait des bévues aussi considérables que celle qu'il reprochait à son confrère. Cependant la voute s'élève, malgré les clameurs de la critique & de l'envie. Les gens qui n'hazardent rien, attendent avec impatience que les juges compétens prononcent sur cette grande querelle. Je vous connais assez sage pour en faire de même, & vous conseille en attendant de ne lire ni le gros volume de M. PATTE, qui est très mal écrit quant au stile, ni les petits pamphlets de M. COCHIN qui m'ont paru manquer de sel, d'agrément & de justesse dans le raisonnement.

AUTRE querelle polémique, mais de plus ancienne date que celle-ci, c'est celle de M. de LA BEAUMELLE avec M. DE VOLTAIRE, Vous croyiez ce premier mort & moi aussi; car je pense bien que vous n'a-

vez pas eu la folie de croire avec quelques Genevois, qu'il était foudroyé par son terrible ennemi pour se laisser *dilanier* sans mot dire, & lui donner la douce satisfaction d'assouvir sans contradiction, sa haine & son animosité contre lui. C'est cependant sur cette croyance que M. de la BEAUMELLE a imaginé d'écrire à Mrs. PHILIBERT & CHIROL, *Libraires à Genève*, pour qu'ils eussent à dissuader leurs compatriotes de cette plus que ridicule opinion. M. de la BEAUMELLE assure ces Mrs., que loin d'avoir accédé à une trêve aussi ignominieuse, il n'avait fait que se préparer au combat. Il lui a fallu écrire en tout pays; en Dannemarck, à Genève. à Berlin, à Paris, pour se munir de preuves justificatives, dans la forme la plus authentique. Enfin, armé de pied-en-cap, il vient livrer combat, & voici son plan d'attaque.

APRE'S bien des réflexions je n'ai trouvé, dit-il, qu'un seul remède, Mais aussi ce remède est infailible, & doit fermer pour jamais toutes mes blessures. C'est l'exécution d'un projet que j'annonçai en 1752 dans une lettre imprimée; projet que je n'ai jamais perdu de vue. Depuis cette lettre, j'ai toujours lû les œuvres de M. de VOLTAIRE, la plume à la main; j'ai enrégistré exactement à la marge de mon exemplaire, tout ce qui s'est présensé dans mes études de relatif à cet objet. Lorsque M. de VOL-

TAIRE, ou son espèce de pseudonyme, recommença en 1766 les hostilités, je repris ce projet avec une nouvelle ardeur, & vous vous rappellerez, Messieurs, que vous en fûtes les confidens. Il me parut tout simple de donner une édition des œuvres de M. de VOLTAIRE, avec des notes courtes & utiles dans le goût de celles qu'il m'avait fait l'honneur de donner chez vous, des Mémoires de Madame de MAINTENON. Je me disais qu'en rendant un service aux lettres, je m'en rendais un à moi-même, & que j'aurais l'occasion toute naturelle d'attacher ma justification à chaque calomnie. Je m'engageai dans ce travail avec toute l'application que ma santé pouvait me permettre. Cette entreprise me parut moins considérable à mesure que j'avais; mais quand elle aurait été plus vaste & plus pénible, j'étais puissamment encouragé par la certitude de faire passer l'antidote avec le poison à la postérité la plus reculée. J'osai me flatter que le public recueillerait avec plaisir le fruit d'une juste sensibilité. Il s'amuse des méchans, mais il s'intéresse à ceux qui mettent à un haut prix son estime. Juge des réputations, il sait que très peu d'hommes peuvent en acquérir une brillante, mais que tout citoyen doit aspirer à n'en pas laisser une mauvaise.

CETTE édition paraîtra dès qu'il se présentera un libraire, qui veuille copier l'é-

*dition in-8vo des Frères CRAMER. Je lui remettrai mon manuscrit, à condition qu'il imprimera mon commentaire au bas du texte; qu'il fera une édition belle & correcte; qu'il la donnera, malgré les augmentations, au même prix que celles des Cramer, & qu'il publiera séparément le Commentaire, en faveur des personnes qui ayant déjà ce recueil, ne voudront pas l'acheter une seconde fois.*

LES gens de Lettres doivent ce me semble, s'intéresser à mon projet. Ils liront avec plaisir l'apologie de tant de confrères, que M. de VOLTAIRE, ou l'auteur qui a pris son masque, a satyrisés, avilis, diffamés. Nos illustres même verront avec joie tant de grands noms défendus contre un écrivain audacieux, qui voudrait ébranler les réputations les mieux affermies; car chacun d'eux doit se dire: avec quel mépris cet homme qui nous ménage en public, doit-il parler de nous dans le particulier, puisqu'il traite PASCAL de rêveur, BOSSUET de déclamateur, FÉNELON d'écrivain faible & languissant, la FONTAINE d'ennuyeux conteur, CLARCKE de métaphysicien absurde, ROUSSEAU de versificateur, MAUPERTUIS d'écolier, CRÉBILLON d'énergumène, MONTESQUIEU de goguenard?

Dans le fond, je fais à M. DE VOLTAIRE le même honneur qu'il a fait au grand CORNEILLE, près d'un siècle après

*sa mort. Je le traite comme un de ces modèles rares, dont les fautes peuvent être prises pour des beautés. Je l'élève en quelque sorte, à la dignité d'auteur classique. Tous les éloges sont épuisés pour lui. On le cite comme un oracle; on le proclame le Coryphée des Philosophes; on n'obtient que de lui des diplômes de bel-esprit; on veut lui ériger une statue; honneur qu'on n'a pas encore rendu à CORNEILLE, à MOLIERE, à RACINE &c. La critique seule peut désormais augmenter la gloire d'un si grand homme, en l'engageant à corriger, suivant sa coutume, dans une nouvelle édition tant de fautes qui lui sont échappées & qu'il ne pourra plus désormais se dissimuler.*

*En conséquence du projet dont je viens de rappeler le souvenir, je ferai paraître incessamment ma critique de la Henriade. J'ai commencé par ce poème, qui paraît le premier dans la collection des œuvres de M. DE VOLTAIRE, & sur lequel il fonde principalement ses droits à l'immortalité.*

QU'EN pensez vous, Monsieur, êtes vous tenté d'entreprendre cette édition? Non sans doute; & malheur au Libraire affamé qui s'en chargera. Si M. DE LA BEAUMELLE a été outragé par des calomnies ou des personnalités, il est juste qu'il se purge aux yeux de l'univers, & qu'il publie sa justification. Il doit jouir de la même liberté pour imprimer ses notes

critiques sur les ouvrages de M. DE VOLTAIRE. Peut-être eût-il été à désirer que des motifs plus nobles que ceux d'une vindicte particulière l'eussent porté à composer ces notes. Mais qu'il ne tente pas de leur assurer une existence dans la postérité, en puisant la source de leur vie dans l'immortalité des œuvres qu'il attaque, & qu'il ne fasse pas comme ce roitelet dont nous avons parlé M. le Duc DE NIVERNOIS, qui s'étant placé dextrement sur le dos d'un aigle prétendit partager avec lui l'empire de la gent volative, parce qu'à l'aide de ses ailes, il s'était élevé sans nul effort aussi haut que lui. Je le dis donc, & je crois que les gens sensés feront de mon avis; M. DE VOLTAIRE a trop bien mérité des Lettres pour qu'on lui donne la mortification d'une pareille Édition, ce serait un sacrilège, un crime de lèse-littérature au premier chef. Plaignons ce grand homme d'avoir témoigné ressentir quelque fois trop vivement certaines atteintes, qu'il eût mieux fait de mépriser; c'est un Dieu lorsque le flambeau de la philosophie à la main, il dissipe les ténèbres de l'ignorance & du fanatisme & cherche à établir le culte paisible & bien-faisant de la tolérance, mais il se fait homme quand descendant de ces sublimes fonctions, la main qui crayonna l'ame du grand Henri écrit contre MM. FRERON, LE FRANC, COYER,

DE LA BEAUMELLE & autres. J'invite donc ce dernier à publier séparément son premier tome de la critique de la Henriade, qu'il assure être *si honnête que M. DE VOLTAIRE lui-même n'osera en témoigner du mécontentement* ... Vraiment oui : il serait sans doute plus beau, au lieu de la critiquer d'en faire une meilleure ; mais croyez vous, M. DE LA BEAUMELLE, ne vous être pas abusé en disant : *il faudrait pour cela plus de talent & surtout plus de santé*. N'est-ce pas, *plus de santé & surtout plus de talent* que vous avez voulu mettre ? Car enfin, il faut être juste ; je crois votre critique excellente, mais convenez que ce poème renferme de grandes beautés, & que ce serait une chose bien difficile d'en faire un pareil. Les taches que NEWTON a découvertes dans le soleil, empêchent-elles que cet astre radieux ne soit le flambeau du monde ? Que n'ai-je les talens de *l'abbé de Saint-Pierre* pour imaginer un projet de paix perpétuelle dans l'Empire des lettres ! avec quelle joie j'en ferais l'apôtre, voire même le martyr. Mais le pacifique abbé l'eût plutôt donnée à l'univers qu'à cette orageuse république.

JE crois cependant, Monsieur, que vous n'aurez pas de peine à concilier deux favans, dont l'un vient de me prier de publier une lettre en réfutation d'une critique inférée dans le Mercure de Septembre, des

Elémens de chimie de M. SPIELMANN, Docteur & Professeur en l'université de Strasbourg. Cette critique est si légère quelle ne vaut pas la peine d'en parler. Vous connaissez sans doute, par vos jeunes étudiants qui voyagent, ce célèbre Professeur, & je pense que la réputation dont jouit ce savant vous a ferré à glace contre les petites escarmouches anonymes de ses antagonistes.

C'EST assez vous entretenir de critiques & de querelles. Pour vous égayer, je vous menerais bien aux spectacles, mais ceux de la Cour absorbant les meilleurs acteurs, laissent nos théâtres de la ville en proie aux *doubles* qui s'effayent inhumainement & font des expériences *in animâ vili*, sur la petite Bourgeoisie, qui reste à Paris dans cette saison. J'ai dérogré à l'étiquette pour aller aux Italiens, voir *les importuns* ou *le nouveau marié*, opéra comique. On m'en avait dit tant de mal, que j'en pensais un peu de bien. J'ai donc été voir cet opéra & je n'ai pas changé de sentiment. C'est une plaisanterie agréable étayée de quelques ariettes & qui m'a fait passer une soirée gaiement. Ce n'est pas de ce comique larmoyant, qui a pris avec tant de fureur dans notre capitale & dont nous sommes idolâtres; c'est Thalie en pet-en-l'air, débarassée de cette robe majestueu-

fement ridicule, dont nos auteurs voient aujourd'hui les appas.

UN neveu s'est marié sans l'aveu de son oncle, facétieux personnage, qui ne se vange de ce manque d'égard qu'en imposant à ce neveu une condition burlesque; celle de ne dire de deux jours à sa femme que ces deux mots, *ziste & zeste*. Vous entendez que c'est sous peine de l'exhérédation, & que le neveu n'a d'autre fortune que l'héritage de son oncle; partant il faut souscrire à cette condition bizarre. Vous voyez d'ici les scènes comiques que cette réponse hétéroclite fait naître entre le nouveau marié, sa femme, sa belle-mère, sa suivante &c. L'auteur, M. CAILHAVA, a tiré tout le parti possible de cette faillie. Si jamais il vous prenait envie de prendre femme dans notre capitale, n'en faites rien par la raison qu'on n'y achete pas de vin, *vû qu'il porte à la tête*: & que l'oncle prétend qu'il en est des femmes de cette grande ville, comme du vin qu'on y débite.

JE dis ma coulpe, Monsieur, c'est moi qui ai eu tort de ne point vous avoir parlé dans ma première lettre, à la suite de ma commémoration des spectacles, de celui de M. OUDINOT appelé *l'ambigu comique*, ou *les hommes de bois*. Si vous voulez avoir place, envoyez y votre Laquais en retenir une, quand on donnera la pantomime de

*la belle au bois dormant.* Elle attire un monde prodigieux. Songez donc qu'on y voit un carosse à six chevaux, une Princesse vivante dedans, des gardes du corps à cheval & autres gentilleffes pareilles. Vous voyez que la magie de l'opéra n'est rien en comparaison de celle-ci. C'est bien le cas de s'écrier avec je ne fais quel enthousiasme de l'opéra, *ô Jupiter - L'arrivée, on déserte ton temple pour la boutique du savetier Oudinot.* Ce M. OUDINOT était, lors de cette belle exclamation, acteur de l'opéra comique, en possession des rôles du Maréchal, du Tonnelier & du Savetier, qu'il rendait avec beaucoup de naturel. Je ne me rappelle pas quelle tracasserie, trop ordinaire entre ces Mrs., lui fit quitter le théâtre, & lever une troupe de petits enfans, & de marionnettes de bois. On eut recours à l'autorité pour le contrecarrer dans son établissement. Ces marionnettes devaient chanter des petits vaudevilles. L'Académie Royale de Musique & l'opéra comique revendiquèrent les droits exclusifs de leur privilège. Le chant fut défendu aux *bambinocchi*, qui malgré cette catastrophe prirent faveur dans le public : Un enfant nain très-bien pris dans sa taille, qui joue les rôles d'arlequin, attira d'abord beaucoup de curieux. Quelques sarcasmes contre les théâtres & l'attrait de la nouveauté achevèrent de donner la vogue. Bien-

tôt ce fut une épidémie. Au vrai, ce petit spectacle, n'est pas sans agrément. Ses pantomimes sont composées avec intelligence & rendues avec beaucoup de finesse, sur-tout par la fille de l'entrepreneur, qui annonce du talent. Une seule chose me choque, c'est d'entendre débiter des gravelures très-fortes & trop fortes à des petites filles de six ans. Vous me connoissez, je ne suis rien moins qu'hipocrite; mais je suis révolté de voir qu'on s'est fait une étude d'apprendre à ces enfans l'art de dire avec malice une équivoque faugrénue. Pourquoi prévenir les leçons de la nature?... Quand j'assiste à ces sortes de scènes licentieuses par des morveux & des morveuses qui viennent de quitter la bavette, je songe toujours à *la perdrix sans orange*.

APRÈS vous avoir parlé des pièces qu'on joue, il est juste que je vous dise un mot de celles qu'on a donné au public par la voye seule de l'impression. L'exemple de M. DU BELLOY a entraîné bien de nos jeunes auteurs dramatiques. De ce nombre est M. DE ROSOI, qui vient de faire imprimer une tragédie intitulée *Azor ou les Péruviens*. Nous sommes perdus, si cela continue. Nous serons réduits à ne voir jouer que les vieilles pièces de CORNEILLE, RACINE, VOLTAIRE & CRÉBILLON, & vous entendez que *toujours de l'anguille*, cela ennuye à la

fin

la fin, & qu'on préférerait le moindre petit goujon, pour le seul plaisir de changer.. Il règne un schisme horrible entre les auteurs & les acteurs. Ceux-ci se plaignent de la morgue des premiers, & ceux-là de l'insolence & de l'ignorance des derniers. On ne fait auquel entendre; il est certain qu'il y a des abus énormes & que c'est une chose fatigante & rebutante, que tous les préliminaires auxquels un auteur est assujetti avant que de faire recevoir sa pièce: Il serait bien à propos que quelque amateur fit un nouveau code, qui fut enregistré par Mrs. les Gentils-hommes de la chambre & Mrs. les Intendans des menus. Pour en revenir à M. DE ROSOI, je vous dirai que j'ai trouvé sa tragédie trop longue d'un bon tiers, sans compter la dédicace à une marquise, où il y a une fade allusion d'une *Vénus qui punit*, un discours préliminaire, espèce de préface, que Mrs. les auteurs ont coutume de clouer à leurs productions, pour donner au public la connaissance de la poétique qu'ils ont suivie, laquelle est très souvent prise d'après leurs ouvrages. Je saute donc à pieds joints les quinze premières pages pour vous mettre en scène avec CHARLES-QUINT. Deux mots vous mettront au fait de toute l'intrigue. AZOR, prince Péruvien, est détenu prisonnier à *Madrid* avec TACMA, son père, au palais de

CHARLES-QUINT, sous la garde de PIZARRE, conquérant du PÉROU. La Princesse ZULMIRE a été séparée de son cher AZOR, le jour, l'heure & l'instant qu'elle allait être unie à jamais avec lui. Elle n'a pas perdu de tems, & s'est mise en quête de son cher amant. Vous vous rappelez de ce qu'il advint à la fiancée du Roi de Garbe. Peu s'en fallut que la Princesse Péruvienne n'eût le même sort; prisonnière d'abord des Espagnols, elle est tombée entre les mains des Français.... Ils sont si polis, si galans, si prévenans pour le beau sexe, que toute femme sensible qui tombe entre leurs mains court de grands risques. L'Officier Français conta fleurette à la belle ZULMIRE; mais aussi généreux que tendre, loin de lui faire violence, il la conduisit lui-même à Madrid, pour rejoindre l'unique objet de ses affections. À peine arrivée, elle enflamme CHARLES-QUINT, qui veut l'épouser. D'un autre côté Pizarre, fier de ses services, devient traître à son Prince, & projette de faire épouser sa fille à AZOR & de régner par son gendre sur le Pérou. AZOR ne veut pas de ZAIRE, ZULMIRE ne veut pas de CHARLES-QUINT, & TACMA, non moins négatif que ses enfans, refuse aussi d'entrer dans une conspiration contre l'Empereur, quelque plaisir qu'il eût à se venger de ce barbare destructeur de sa nation. PIZARRE étonné de ces refus, fâché de s'être ouvert, ne trouve

rien de plus court que de condamner à la mort TACMA & AZOR son fils , pour qu'ils ne révèlent pas ses projets. TACMA se tuë , AZOR avale du poison , ZULMIRE qui était allé chercher un poignard en cas de besoin , s'en fert à propos à son retour , & après cette petite boucherie , CHARLES-QUINT envoie le traître PISARRE au supplice & reste seul vivant de tous les acteurs qui ont paru dans la pièce. Vous voyez , Monsieur , que les incidens ne manquent point , & qu'il y avait de l'étoffe pour plus d'une tragédie . . . . Ne me demandez pas si tous ces intérêts sont bien ménagés , bien gradués ? C'est le chef-d'œuvre de l'art ; & M. de Rosoi n'est encore qu'un adepte. Il mérite cependant des encouragemens. Le portrait de CHARLES-QUINT m'a paru bien frappé , à quelques nuances près que j'ai trouvées trop fortes. Voyez comme il se dépeint lui-même , dans la scène IV. acte premier.

*Nous sommes seuls , écoute : É qu'un récit  
sincère*

*Te soumette à mes vœux , te convainque É  
t'éclaire.*

*Sur toi les préjugés ont acquis trop de droits ;  
Mon cœur les abandonne au vulgaire des Rois.  
Me voudrais-je soumettre à ces loix chimériques ,  
Que l'ignorance oppose à l'art des politiques ?  
Ces loix ont à mes coups livré François premier.*

*Le Prince en lui suit trop la foi du Chevalier,  
 S'il m'avait imité, des chaînes de Pavie  
 Il aurait pu sur moi venger l'ignominie.  
 Il eût, en me donnant ses états pour prison,  
 Fixé le Milanés pour prix de ma rançon :  
 Ma politique enfin me soumettra l'Europe,  
 Sous mille heureux replis mon ame s'enveloppe.  
 J'ai su contre la France armer même un Bourbon,  
 Plus d'un Prince me vend & son bras & son nom.  
 Ce chef des Protestans, qui brave ma justice,  
 Le Duc de Saxe enfin, va marcher au supplice :  
 Je redoute sa secte & je l'écrase ici ;  
 Je la soutiens en France où me sert son parti.  
 Je forge chaque jour les chaînes de l'Empire,  
 Et l'univers tremblant se tait, rampe & m'ad-  
 mire.*

*Mon art confond les droits de la terre & du ciel,  
 Du Pontife & du Roi, du Trône & de l'Autel  
 Ce Prêtre, qui dans Rome en proie à mes allarmes  
 Oppose l'encensoir aux succès de nos armes,  
 S'est démis sous mes coups de son foudre impuis-  
 sant :*

*J'ai tenu dans mes fers ce lion rugissant.  
 Mais pour tromper un peuple, esclave de l'exemple,  
 Par mes ordres, l'encens fumait dans chaque tem-  
 ple ;  
 Et le vulgaire a cru que le ciel briserait  
 Ces fers, que ma main seule en secret resserrait*

*Ces préjugés servils , que mon ame dédaigne ,  
Je ne les foule aux pieds que parce que je regne.  
L'homme doit sur son rang toujours régler son  
cœur.*

*Ta vertu prétendue , Azor , fait ta grandeur ,  
Quelle grandeur , hélas ! quand sa triste impuis-  
sance.*

*Te soumet à la mort , aux fers , à l'indigence.  
Moins de faibles remords ; plus de pouvoir sur  
tout ;*

*On n'est point criminel quand le succès absout.  
Un captif pour ressourcée a des vertus stériles ;  
Un Roi n'en doit jamais admettre que d'utiles.*

Vous ferez content aussi du tableau de  
l'Inquisition tracé par le même Charles-  
Quint.

*À sa fiere arrogance*

*J'opposerai les nœuds d'une sainte alliance ,  
Et la Religion , ce prétexte des Rois.  
Il m'a dans mes projets servi plus d'une fois.  
Cet hymen pour Azor m'offre une double chaîne :  
Chrétien , de tout son peuple il s'attire la haine ,  
Si fidèle à sa foi , fidèle à ses aïeux ,  
Il ne veut abjurer ni sa loi , ni ses Dieux ,  
Tu connais comme moi ces cruels cénobites ,  
Enfans du fanatisme , habiles hypocrites ;  
Dont l'art est de placer leur tribunal affreux*

*Entre le trône auguste & des Rois & des Dieux.  
 Je puis livrer Azor à leurs mains homicides.  
 Ces tigres de carnage & de larmes avides ,  
 Intéressant Dieu-même à leurs saintes fureurs  
 Des noms les plus sacrés appelant tant d'horreurs;  
 Prenant enfin sur eux tout l'odieux du crime  
 Diront venger le ciel , en frappant ma victime.*

Mais, si vous lisez la pièce avec un peu d'attention, vous verrez que M. de Rozoi n'entend pas encore le cri du cœur, & ne connaît pas le langage des passions. Il n'a pas tiré tout le parti possible de ses situations; ses personnages disent de fort bonnes choses dans un stile assez noble, *sed non erat his locus*. J'ai salué quelques vers de ma connoissance, tels que ceux-ci :

*Bourreaux ! que faites-vous ? c'est le pur sang  
 Dieux !*

*Vers mon cœur mes sens sont retirés.*

Il a voulu dire *mon sang*, comme Phédre, car la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, le goût qui se retireraient vers le cœur, feraient une plaisante cacophonie.

*Je ne veux que l'honneur de vous donner  
 l'exemple.*

Il m'a semblé aussi m'appercevoir de plusieurs négligences ; mais tout cela peut se réparer. Que M. de Rozoi consulte quelques amis , qu'il sacrifie courageusement tout ce qui ne tient pas immédiatement à son sujet , & il pourra faire de sa tragédie une pièce intéressante. On ne peut nier qu'il n'y ait des beautés qui annoncent du génie , & qui doivent donner des espérances très-favorables sur ses talens.

Pour vous délasser du sublime , voici une épître de M. *Dorat* à Mlle. *Dervieux* , jeune danseuse de l'Opéra. — M. *Dorat* est le *Saut-euil des coulisses* ; il est peu d'actrices célèbres en l'honneur desquelles il n'ait composé une hymne. Il a chanté les talens de Mlle. *Clairon* , les infidélités de Mlle. *Dubois* , les caprices de Mlle. *Beaumesnil* , la sagesse de Mlle. *Doligny* , & le joli nez retroussé de Mlle. *Fanier*. On prétend même que cette dernière n'est pas trop contente des vers qu'il a adressés à la jeune élève de *Terpsicore* , le lendemain je suppose d'un joli souper avec elle. Or écoutez , je commence :

*Il est une Hébé douairière ,  
Qui verse à boire dans les cieus ;  
Va promenant de Dieux en Dieux ,  
Et sa guirlande , & son aiguère ,  
Et sa jeunesse séculaire ;  
Moi je connais Hébé Dervieux ,*

Qu'à son ancienne je préfère :  
 Semblable à la fleur printannière ,  
 À l'amour quand il a des yeux.  
 Son sourire fait des heureux ,  
 Jugez si son cœur en doit faire :  
 Parait-elle , on est amoureux ;  
 On soupire , en attendant mieux ;  
 Elle nous tient par mille nœuds ,  
 Et nous enyore sur la terre.  
 Toi , dont la grace est le seul fard ,  
 Toi , la seule Hébé que j'adore ;  
 Je t'écris ces vers au hazard ;  
 Car la tête m'en tourne encore.  
 Joli minois , esprit charmant ,  
 Babil , dont on sent la finesse ;  
 Dans toi tout séduit , intéresse ,  
 Tout décèle ce sentiment  
 Qui sert d'excuse à la faiblesse ,  
 Et de nouveau piège à l'amant.  
 Eh ! dis-moi , l'Hébé que l'on cite  
 A-t-elle ces vives couleurs ;  
 Ce teint qui fait pâlir les fleurs ,  
 Cette haleine qui les imite ?  
 A-t-elle ce port , ce maintien ,  
 Ce front où la gaïeté respire ;  
 Ces beaux yeux qui disent si bien  
 Ce que ton ame leur fait dire s.  
 Cette taille , au souple contours ;  
 Et ce pied de cet augure ,

Qui donne aux desirs la mesure  
 Du sanctuaire des amours ?  
 A-t-elle enfin l'art de la danse ,  
 Ces mouvemens si déliés ,  
 Ces balancemens variés ,  
 Assujettis à la cadence ?  
 Franche rivale du printems  
 Triomphe , Hébé te rend les armes.  
 Tu l'emportes par les talens ,  
 Et par le nombre de tes charmes ;  
 Et par celui de tes amans.  
 Alcide adore l'Immortelle ,  
 Et si ma mémoire est fidelle ,  
 On lit aux fastes de Paphos :  
 Qu'il fêta tant de fois la belle ,  
 Que ce fut un de ses travaux.  
 Je n'ai point d'orgueil ridicule ;  
 Je t'avouerai de bonne foi  
 Que je ne suis point un Hercule ,  
 Mais je le deviendrais pour toi.

Si je ne craignais d'avoir l'air de copier  
 l'Almanach des Muses, j'hazarderais en no-  
 te quelques réflexions sur certaines expres-  
 sions ; mais ce ferait être trop rigoriste. Ces  
*jolis riens* doivent être sans apprêt : je me  
 flatte que vous avez fait attention à l'élé-  
 gante traduction du passage d'Ovide :

*Noscitur ex pedibus quodnam sit Virginis antrum.*

La jolie chose que de savoir le latin ! M. Dorat est, sans contredit, celui de tous nos jeunes Auteurs, qui fait le plus agréablement des pièces fugitives. Il a le talent peu commun de savoir rimer le jargon maniéré de la haute société, & de nos agréables. Il n'a point ce charme insinuant qui entraîne les âmes sensibles & tendres ; mais il a ce brillanté qui séduit nos aimables coquettes. Si Anacréon eût vécu au dix-huitième siècle, & qu'il eût habité la capitale & fréquenté les femmes du bon ton, je crois qu'il eût fait des odes comme lui.

Puisque mon porte-feuille est ouvert, il faut que je vous donne copie d'une jolie chanson, qui a été faite & chantée chez un Prince du sang. Je voudrais pouvoir vous envoyer aussi l'air noté de la composition de M. de *Monigny*, mais il n'appartient qu'au Mercure de régaler ses lecteurs d'une ariette notée, fût-elle vieille comme les rues.

### C H A N S O N.

Voulez-vous que de Fanchette,  
 Je vous parle, mes enfans ?  
 La petite est si drolette,  
 Ses appas font si friands.  
 C'est que je la baise,  
 C'est que je suis aise ;  
 C'est que je suis ma foi  
 Plus content qu'un Roi.

Fanchette , fans être belle ,  
 A dans fon minois lutin  
 Un tour qui nous enforcelle ;  
 Je ne fai quoi de si fin ,  
 Que quand je la baife ,  
 C'est que je fuis , &c.

Sa bouche est comme une rose  
 Au moment d'épanouir :  
 Quand la mienne s'y repose ,  
 Dieux ! que je sens de plaisir !  
 C'est que je la baife ,  
 C'est que , &c.

Sous le voile du mystère ,  
 Cachons ses autres appas :  
 Amour dit qu'il faut les taire ;  
 Mais quand je fuis dans ses bras ,  
 C'est que je la baife ,  
 C'est que je fuis , &c.

Fanchette reconnaissante ,  
 Me rend amour pour amour :  
 Avec un air qui m'enchanté ,  
 Dans mes bras elle a son tour.  
 C'est qu'elle me baife ,  
 C'est que je la baife ;  
 C'est que je fuis ma foi ,  
 Plus content qu'un Roi.

Si vous me faisiez un peu la cour , je vous régalerai bien encore d'un conte très-plaisant , intitulé *les pièces* , qui n'a figuré encore dans aucun journal , & qui mérite d'être connu. C'est un petit poëme en trois chants , que l'auteur de l'Isle merveilleuse , d'Alphonse , & des Baifers ne défavouerait pas. Un ami me l'a confié sous le sceau du secret ; comme je ne veux pas manquer tout-à-fait à la discrétion , & qu'il est des accomodemens avec les hommes comme avec le ciel , je pense que je pourrai , sans blesser ma délicatesse , vous faire une histoire en prose de ce poëme , sauf à vous faire part des vers , lorsque j'aurai l'agrément de l'auteur. Les héros sont des moines , ne vous déplaise , & qui pis est , des Capucins. N'allez pas vous recrier , ni vous prévenir contre. Songez que Bocace , Marguerite de Navarre , le naïf la Fontaine & le facétieux Curé de Meudon , ont puisé dans les cloîtres les sujets de leurs contes les plus agréables. Ecoutez & jugez : vous avez lû ma préface . . . . . J'ai touffé , je commence.

Je chante , . . . ou plutôt je ne chante pas ; mais je vais vous raconter , *pourquoi les capucins portent des pièces à leurs habits*.

Sur le penchant d'une colline , dont les fertiles coteaux sont arrosés par une rivière qui serpente agréablement , & coule à travers de vastes plaines , s'élève un château magnifique. Le Baron de \*\*\*, vieux militai-

rè retiré, en est Seigneur. Ce Baron à la manie d'être un habile Théologien : nul ne possède mieux que lui les subtilités de l'école ; chaque jour, après son repas, il soutient thèse & agite quelque question de la scholastique. Le hazard voulut que pour satisfaire cette belle passion, son château fût flanqué à égale distance de deux couvens de moines. A droite sont des enfans de François d'Assise, connus sous le nom de Cordeliers ; à gauche sont des fils du même père, qui ont embrassé la réforme de Matthieu Baschi. La Dame Chatelaine, âgée de 40 ans, mais fraîche & conservée, est une de ces béates qui s'empâtent dans le Seigneur, couchent sur le duvet, mangent des confitures, boivent des vins doux, & déchirent leur prochain dans les entr'actes de leurs oraisons. Elle a fait, Dieu aidant, à M. son époux 5 garçons & 5 filles . . . Rabelais dit quelque part *que l'ombre seule d'un clocher seconde uue femme* : jugez si la Baronne aussi avantageusement placée, entre deux couvens, pouvait manquer de donner de la lignée à son illustre époux.

Deux poètes, deux femmes, deux moines & deux coqs ne peuvent jamais vivre en paix. Cette chaste fille du ciel n'habite gueres les cellules & les cloîtres. Les diners du Baron, la direction des consciences de sa femme & de ses filles avaient fait naître une rivalité terrible & la haine la plus violente entre les deux branches

des descendans d'Affise. Les barbus l'avaient emporté sur les tonsus ; les Séraphins étaient en faveur , & les cordeliers tristes & confus , exilés de la terre de promesse , n'osaient venir s'asseoir ni à la table du seigneur , ni dans l'auguste tribunal , où les illustres pénitens allaient avouer leurs faiblesses. Le Baron sur-tout, personnage entêté , aimant sans sujet , haïssant sans cause , toujours extrême dans ses passions , prévenu par les Capucins avait pros crit sans retour leurs antagonistes du territoire de ses domaines.

„ Dieu paternel ! verrai-je toujours  
 „ ces crasseux confrères à pot & à rot chez  
 „ cet imbécille , disait l'œil enflammé de  
 „ colère & le cœur gonflé de rage , un jeune  
 „ Cordelier , en voyant , du haut de la té-  
 „ rasse de son couvent , qui dominait les jar-  
 „ dins du Seigneur , deux jeunes Capucins  
 „ mêlés dans le groupe aimable des jeunes  
 „ filles de la Baronne. Par tous les saints  
 „ du calendrier , je supplanterai ces indi-  
 „ gnes rivaux „ Il dit , & va chez le Supé-  
 „ rieur demander la permission d'aller au  
 „ château voisin --- Au château voisin ! s'é-  
 „ crie le vieillard , y songez-vous , mon fils ?  
 „ c'est le paradis perdu pour nous -- Je veux  
 „ le reconquérir , mon père . . . Je veux  
 „ chasser ces usurpateurs : agréez que je  
 „ vous venge d'une injuste préférence : de-  
 „ main vous serez admis à table , à la droite

„ de la Baronne , & moi à la gauche de  
 „ la plus jeune de ses filles , ou je veux  
 „ pour jamais habiter la sombre demeure  
 „ de *l'in-pace* — Ah, mon fils ! le Ciel vous  
 „ inspire , qu'il soit avec vous : allez &  
 „ triomphez ; que l'armée céleste combatte  
 „ pour vous , je vais ordonner une *absti-*  
 „ *nence* pour fléchir le Ciel , & si vous réuf-  
 „ sissez , demain *un grand double* célé-  
 „ brera cette importante victoire.

LE Novice part & vôle aux portes du château. Le Seigneur était à la chasse , une pluie effroyable mêlée de grêle & de tonnerre forçait les hommes & les troupeaux de regagner leur demeure ; le Baron revenait au galop , la pluie qui redoublait l'empêche d'examiner quel est celui qui demande l'hospitalité. Il frappe , on ouvre ; le jeune homme se glisse avec le maître , & déjà le loup est dans la bergerie.

Que vois-je ? s'écrie le Baron reconnaissant l'ennemi ; un Cordelier chez moi ! un Cordelier, Baron ! s'écrie la Baronne ; un Cordelier , maman ! repetérent à l'unisson tous les enfans --- Le nouvel hôte prenant un ton patelin leur adresse ces paroles.

„ Calmez ce courroux , respectable Ba-  
 „ ron , & vous son épouse auguste , dai-  
 „ gnez m'entendre. Je ne viens point ici  
 „ braver votre colère , vous offrir une rob-  
 „ be ennemie , ni demeurer malgré vous  
 „ dans ce magnifique chateau. Mais vou-

„ lez-vous violer l'hospitalité dans la per-  
 „ sonne d'un jeune homme qui , s'il avait  
 „ barbe longue & une fouguenille brune ,  
 „ au lieu d'une jaquette noire serait accueilli  
 „ & fêté par vous ? Cependant *ce n'est pas*  
 „ *l'habit qui fait le Moine*. Qu'importe que  
 „ mon cuculle soit pointu ou arrondi par  
 „ le bout , c'est le mérite seul , la sagesse ,  
 „ la tempérance qui font le digne Reli-  
 „ gieux , & j'ose me flatter , que par ces  
 „ qualités un Cordelier l'emporte sur un  
 „ indigne Capucin. --- Hors d'ici malheu-  
 „ reux ! tu oses blasphémer & injurier en ma  
 „ présence mes respectables amis ! fors , te  
 „ dis-je. „ Mon cher ami , prenez-garde de  
 „ vous rendre malade , ne vous fachez pas :  
 „ & vous , jeune frère , apprenez à respecter  
 „ de saints personnages que mon époux  
 „ honore de son amitié & moi de ma con-  
 „ fiance. — Je ne prétens point blâmer les  
 „ bontés de Monseigneur , ni les vôtres :  
 „ il est le maître d'en ouvrir le trésor pour  
 „ qui il juge à propos , mais je dis qu'il fe-  
 „ rait à souhaiter que ceux sur qui il daigne  
 „ les répandre ne portassent pas les marques  
 „ honteuses & publiques des châtimens  
 „ qu'ils ont mérité. Que dites-vous ? La  
 „ vérité. Vous daignez recevoir chez vous  
 „ le plus souvent les pères *Pancrace* &  
 „ *Fulgence* ; & cependant les pièces de leurs  
 „ robes. -- He bien ces pièces ? font des  
 „ témoins scandaleux qui déposent contr'eux  
 de

» de l'irrégularité de leur conduite. Mon  
 » cher Baron, que veut-il dire? Serait-il possi-  
 » ble ? Les pères Pancrace & Fulgence !  
 » continuez mon frère , expliquez-vous.  
 » Oui , oui , expliquez-vous , reprenez cou-  
 » rage M. le Cordelier : Donnez un coup  
 » à boire au frère , mamour ! Ceci mérite  
 » réflexions, vous fouperez ici. Dites, dites...  
 » Monseigneur me fait trop d'honneur.  
 » Ces pièces que vous voyez recousues sur  
 » tous les endroits de leurs robes ne sont  
 » autre chose que des signes visibles des  
 » pénitences qu'on leur a infligées pour  
 » quelque prévariation. Un jeune Capu-  
 » cin s'est-il enivré ? si le scandale n'a  
 » pas été public , s'il n'a point passé les  
 » murs de son couvent, une simple pièce  
 » sur sa manche , apprend à ses confrères  
 » son offense secrète & lui sert d'avertisse-  
 » ment pour n'y plus retomber. Ils appel-  
 » lent cela entr'eux le *tibi soli peccavi. Tibi*  
 » *soli peccavi* , Baronne ! cela veut dire , *je*  
 » *n'ai péché que devant toi seul.* Ah ciel !  
 » que m'apprenez-vous ? une pièce sur  
 » la manche. Rien n'est plus certain. Pour-  
 » suivez mon frère. Hola quelqu'un ? qu'on  
 » prépare une chambre : Vous coucherez  
 » ici. C'est trop d'attention , Monseigneur  
 » me confond. Mais si le scandale a été  
 » public, si le Capucin peu sobre se livrant  
 » à son goût , a sablé dans quelque repas  
 » le Bourgogne & le Champagne , perdu  
 » le peu de raison qu'il pouvait avoir , &

„ donné le scandale horrible d'un Moine  
 „ *in vinea domini*, alors une large pièce  
 „ appliquée sur ses épaules, manifeste à tous  
 „ son intempérance, & le force à dire, *supra*  
 „ *dorsum meum fabricaverunt peccatores. Fa-*  
 „ *abricaverunt Peccatores!* Mignone, entens-  
 „ tu? Cela veut dire, *ils ont cousu mes iniquités*  
 „ *sur mes épaules.* — Bon Dieu! quelle bande  
 „ d'ivrognes. Je me rappelle que je ne vo-  
 „ yais que de ces pièces. --- Cela est vrai mon  
 „ ami : mais où avions nous donc les yeux,  
 „ pour ne pas les remarquer & leur en de-  
 „ mander la cause. --- Ma foi, il fallait  
 „ que je fusse aveugle. *Supra dorsum*, par-  
 „ bleu! cela est bien visible. Cependant,  
 „ j'étais un vrai Tobie. Cet Ange du ciel  
 „ est venu me défilier les yeux. Vous  
 „ nous ferez plaisir de demeurer avec nous,  
 „ je ne veux pas que vous nous quittiez  
 „ de huit jours. --- Ah Monseigneur! vos  
 „ bontés m'achèvent. Je m'arrête, la cha-  
 „ rité pour mes confrères, le respect pour  
 „ Madame m'empêchent de dire le reste. --  
 „ Oh dites, dites, ne craignez rien. -- Mon  
 „ mari, si le frère buvait encore un coup?  
 „ Il a été mouillé, il pourrait avoir froid. --  
 „ C'est bien dit : buvez, cela vous sèche-  
 „ ra & contez nous tout. --- Est-ce qu'il  
 „ y a encore quelque chose? Vous l'or-  
 „ donnez, j'obéis : l'esprit est prompt, le  
 „ tentateur est malin, la chair est fragile;  
 „ quelque fois la Communauté se trouve  
 „ sur chargée tout-à-coup d'un nouveau

„ né, dont on vient reclamer le père dans  
 „ le Couvent. Le chapitre attemblé fait  
 „ coudre alors par devant une pièce à celui  
 „ qui se trouve convaincu de cet acte fa-  
 „ crilège, & on lui déclare que c'est pour  
 „ qu'il ne perde jamais le souvenir de sa  
 „ fragilité & qu'il se dise avec une sainte  
 „ componction : *peccatum meum contra me*  
 „ *est semper.* -- Mon ami, expliquez moi ces  
 „ paroles. -- Cela veut dire... Cela veut dire  
 „ qu'ils ont toujours *leurs sottises avec eux.*  
 „ Ah Jésus! quelle mauvaise compagnie! Oh  
 „ c'en est fait je ne veux plus de ces dril-  
 „ les-là ici : malpeste avec leurs pièces de  
 „ devant... Jeune homme, touchez-là, dès  
 „ ce moment ma maison est ouverte à vous  
 „ & aux vôtres. Plus de Capucins, je leur  
 „ voue & à leurs frocs rapièces une haine  
 „ éternelle : je veux faire ma paix avec  
 „ vos confrères. J'enverrai demain inviter  
 „ à diner votre supérieur : on va vous  
 „ donner la chambre qu'occupait ci-de-  
 „ vant le père PANCRAË. Regardez-  
 „ la désormais comme uniquement destinée  
 „ pour vous... Le jeune homme dormit  
 „ d'une pièce & eut les plus agréables rêves.  
 „ Le Baron échauffé par la colere ne put  
 „ dormir & ne fit que marmoter : *Tibi soli*  
 „ *peccavi, supra dorsum, & peccatum meum*  
 „ *contra me est semper...* La Baronne rêva  
 „ pièces toute la nuit.

„ LE lendemain, un laquais fut dépê-

„ ché pour inviter à dîner le Supérieur des  
 „ Cordeliers. A cette heureuse nouvelle, on  
 „ sonna toutes les cloches du Couvent, &  
 „ l'on chanta l'hymne de St. *Ambroise* en  
 „ actions de graces d'un si mémorable évé-  
 „ nement.

„ Mais la femme aux cent bouches, aux  
 „ cent oreilles, aux cent yeux, vint bientôt  
 „ apprendre à la gent capucine, qu'on avait  
 „ vû deux moines noirs entrer dans la  
 „ maison seigneuriale. Les Pères PAN-  
 „ CRACE & FULGENCE se transportent aussitôt  
 „ sur les lieux pour vérifier le fait:  
 „ Les portes, au lieu de s'ouvrir toutes  
 „ grandes devant eux, leur sont impitoya-  
 „ blement fermées sur le né: Ils rappor-  
 „ tent cette funeste nouvelle à leur cou-  
 „ vent. Le chapitre s'assemble, on agi-  
 „ te, on examine, on cherche quelles  
 „ peuvent être les causes d'une disgrâce  
 „ aussi imprévue & aussi cruelle. Enfin  
 „ l'on délibère de députer les deux cor-  
 „ dons bleus de l'ordre, *le tres révérend*  
 „ *père Provincial*, & *le très révérend père*  
 „ *Définiteur*, pour qu'ils aillent essayer de  
 „ conjurer cet orage. Les *vénérables* se  
 „ transportent au château, le Provincial  
 „ s'adresse au Baron, le Définiteur plus  
 „ souple & plus délié pénètre jusques dans  
 „ l'appartement de la Baronne. Le pre-  
 „ mier avait déjà entonné en nazillant sa  
 „ harangue en ces termes. *Un bruit af-*  
 „ *sez étrange est venu jusques à nous, Mon-*

*seigneur.* „ Lorsque le Baron avifant l'é-  
 „ loquent gesticulateur qui tendait le bras  
 „ droit, remarqua une pièce sur sa man-  
 „ che. Ah ah! bon père, se prit-il à dire  
 „ auffi-tôt : vous buvez auffi la petite gou-  
 „ te ; c'est fort bien. Vous prenez garde  
 „ que cela ne foit pas public, il n'y a que  
 „ vos confrères qui vous voyent faire des  
 „ zigzag ; c'est très sage. Je vous fais gré  
 „ de cette retenue, *tibi soli peccavi*, n'est-  
 „ ce pas ? Hem ! fuis-je instruit ? qu'en di-  
 „ tes vous ? A cette apostrophe, le capu-  
 „ cin étonné se retourne pour regarder s'il  
 „ n'y avait personne derrière lui, à qui ce  
 „ discours s'adressat. En tournant le dos  
 „ au Baron, il lui montre une grande pié-  
 „ ce sur ses épaules. Que vois-je ? s'é-  
 „ cria le vieux Seigneur ! *supra dorsum* !  
 „ un Provincial ! Par Saint François ! il faut  
 „ que vous foyez un grand misérable.  
 „ Vous qui devriez donner l'exemple aux  
 „ autres, n'avez-vous pas de honte ? Sor-  
 „ tez d'ici, détestable ivrogne & n'y re-  
 „ mettez jamais le pied, ou je vous fais  
 „ jeter dans les fossés de mon Château  
 „ pour vous apprendre à boire de l'eau & à  
 „ en mettre dans votre vin. Le Provincial  
 „ décontenancé balbutia... le père défini-  
 „ teur peut vous dire. Le définiteur, re-  
 „ partit en jurant le militaire ? Ah ! c'est  
 „ encore quelque drille à pièces : Où est-il ?  
 „ près de ma femme. Oh ciel ! j'y cours,  
 „ on n'est pas en sûreté avec de telles

„ gens. Il vole à l'appartement de la Ba-  
 „ ronne, & voit à ses pieds le Définitour  
 „ qui la suppliait d'intercéder pour eux,  
 „ & à qui elle difait: *Ah, mon père, c'est*  
 „ *impossible, votre pièce de devant.* „ Quoi,  
 „ Baronne ! Ce scélerat a fa sottise avec lui  
 „ & il est à tes pieds. Hola ! mes gens,  
 „ qu'on me jette ce sacripant par la fenê-  
 „ tre. Jour de Dieu, qu'elle pièce ! est-ce  
 „ une fille ou un garçon ? allez, allez don-  
 „ ner la bouillie à votre enfant, & ne re-  
 „ paraissez jamais au chateau du baron  
 „ de \*\*\*. Nos deux députés crurent qu'il  
 „ était possédé, & furent tentés de l'exor-  
 „ ciser. Ils s'en retournèrent au couvent  
 „ tristes & confus, & depuis ce jour les  
 „ seuls cordeliers furent en possession des  
 „ bonnes graces de Monsieur & de Mad-  
 „ ame. Mais le reste de cette aventure, la  
 „ revanche que prirent les capucins, l'es-  
 „ capade que fit le jeune novice avec la  
 „ plus jeune des Demoiselles \*\*\*, tout ce-  
 „ la est dans la bibliothèque d'un grand  
 „ Vicaire de mes amis, zélé partisan des  
 „ capucins, nonobstant ce, homme très  
 „ aimable, qui n'a jamais voulu me faire  
 „ part de ce manuscrit intéressant, & qui  
 „ voulait même que je brûlasse le mien.

N'eût-ce pas été dommage ? qu'en pensez-  
 vous ? J'attens que vous m'encouragiez, que  
 vous me disiez que cela est charmant, pour dé-  
 cider mon ami à me permettre de publier  
 ses vers.

AU fonds , tout ceci n'est que plaifante-  
rie, & pure folie d'imagination. Il ferait auffi  
ridicule de juger lez Capucins fur ce badi-  
nage, que les Religieufes de la Vifitation  
fur celui de Ververt. *Jocamur, non lædi-  
mus.* J'honore les Capucins & les Corde-  
liers; je crois qu'ils font tous de très-dignes  
religieux, & je fuis bien aife de faire cette  
petite profeflion de foi, pour n'avoir que-  
relle avec perfonne. Je vous ai déjà dit que  
ma réponfe à *Qui-va-là?* était: *ami de tout  
le monde.*

JE n'ai prefque pas le courage de vous  
parler férieufement, après cette facétie. Je  
voulais cependant vous dire un mot d'un  
*Traité d'éducation pour la jeunefle qui fré-  
quente les Colléges.* En vérité, on fait bien  
d'en donner, car j'ai oui dire qu'ils étaient  
bien mal montés depuis la dérouté des en-  
fans de Loyola. Ce n'est pas que je penfe  
qu'il faille être *Inigifte* pour être un bon  
Régent; mais je voudrais qu'on parvint à  
faire revivre parmi leurs fucceffeurs, cet  
esprit d'émulation & d'étude qui régnait  
parmi eux, & fe communiquait jufqu'aux  
élèves. Il ferait bien à propos encore de  
corriger l'ancien plan d'études, & d'en  
dresser un plus analogue à l'existence de  
cette même jeunefle qui fréquente les éco-  
les; mais qu'est-ce que les vûes ifolées d'un  
particulier qui fait une brochure? *Vox cla-  
mantis in deferto*; c'est le Ministère feul

qui peut opérer cette utile révolution. Il ferait à souhaiter qu'il en confiât le soin à une commission nommée à cet effet, & qui s'occupât particulièrement de cet objet . . . L'on a long-tems & longuement écrit sur le défaut des règles monastiques, & la nécessité d'établir une discipline universelle. Nous étions inondés de réflexions politiques, patriotiques, & théologiques sur cette matière. Un beau jour a paru la *Commission des Réguliers*; & ses sages opérations ont surpassé & surpassent réellement tous les beaux systèmes de nos Faiseurs. . . Les Prélats & les Membres du Conseil, qui sont chargés de cette besogne importante, la dirigent avec une sagacité qui satisfait tout le monde, voire même le Pasteur éclairé qui occupe à présent la Chaire de St. Pierre. Croyez-vous, Monsieur, qu'ils ne feraient pas le plus grand bien, s'ils étaient pareillement-nommés par le Roi, pour établir la réforme dans nos collèges, composer une législation nouvelle, & tracer de nouveaux plans d'études, dont l'exécution serait confiée à des Sujets qui ne fussent pas simplement des pédans armés de férules & hérissés de latin, mais des gens choisis qui sentissent l'importance de leur mission, & qui se livrassent avec zèle aux fonctions honorables d'instituteur d'une jeunesse, l'espoir de la Patrie. . . C'est une idée que je jette au hasard. Je n'ai pas la manie de vouloir être

le réformateur des abus. Je fais que ma vûe est faible & bornée ; mais j'aime le bien, je médite quelquefois, & dans cette disposition, on peut enfanter une idée utile.

J'ESPERE tout : j'apprends que M. le Duc de Choiseul vient de poser dans la Ville d'Amboise la première pierre d'un Collège qu'il a fait transférer de Pontevoy, où il était oublié & négligé. Cet établissement prouve que son genie actif a porté ses vues de perfection jusques sur cette branche d'administration. Vingt-quatre bourses ont été fondées par ses soins généreux pour élever *gratis* seize Gentilshommes & huit Ecclésiastiques. De telles fondations font l'éloge du fondateur bien plus éloquemment que toutes les belles phrases. Je n'ajouterais donc rien ; je craindrais trop d'avoir l'air d'encenser l'homme puissant, le Ministre accrédité, lorsque je n'aurais voulu rendre hommage qu'au Citoyen bienfaisant. C'est par cette même raison que je ne vous dirai pas, que Madame la Duchesse de Choiseul a mis le zèle le plus vif à cet établissement, dont elle s'est occupée singulièrement, & pour la confection duquel elle a admirablement fécondé les vues de son époux. Une grande Dame, jeune & aimable, s'occuper d'établissmens utiles & importants, au lieu de s'amuser des frivolités de son âge, de son sexe & de son rang ; cela paroît un phénomène dans nos mœurs.

Rien n'est plus vrai cependant, je le tiens de deux habitans d'Amboise ; il faut les entendre... Je vous renvoye à eux, car je fais que les benédictionns dont ils la comblent, est le seul panégyrique qui n'offense point sa modestie.

Bornons-nous à prier le Ciel, que tous ceux qui sont en passe, comme ce respectable couple, de pouvoir le bien, le veuillent aussi efficacement. *Amen, Amen.* Je vous dis adieu, & vous souhaite santé & prospérité.



---

*AVERTISSEMENT.*

L'Administration Générale de la Loterie Electorale Palatine, établie à Manheim par Lettres-Patentes de son Altesse Sérénissime Electorale, en date du 25 Août 1764, pour faciliter aux étrangers les moyens de prendre part aux avantages que présente ladite lotterie Electorale, avertit le Public qu'il pourra s'adresser directement & en droiture à l'administration générale de ladite lotterie, en se servant de l'adresse de M. de St. Martin, Conseiller intime de son Altesse Sérénissime Electorale à Manheim. Les soins que l'Administration a jusqu'à présent mis dans l'exécution des différens ordres qu'elle a reçû, doivent répondre au Public de l'exactitude qu'elle continuera d'y employer.

Le 95me tirage de cette lotterie Electorale s'est fait aujourd'hui 25 Octobre, avec les formalités ordinaires, & à la satisfaction des Intéressés. Les numéros fortis de la roue de fortune sont le 23, 40, 80, 88, 5.

Le 96me tirage de cette lotterie Electorale se fera à Mannheim le jeudi, 15 Novembre 1770.





# T A B L E.

## S U I S S E.

<b>T</b> A B L E S <i>généalog. des Aug. Maisons d'Autriche &amp; de Lorraine.</i>	page 121
2. <i>Lett. de MM. MOSES, &amp; LAVATER.</i>	124
3. <i>Vue de l'éternité.</i>	142
4. <i>Encyclopédie Économique.</i>	149
5. <i>Let. aux fem. mariées, trad. de l'Ang.</i>	154
6. <i>Avis aux Mères.</i>	164
7. <i>Mém. sur les Horloges marines de M. F. BERTHOUD.</i>	170
8. <i>Mém. contre les Chan. de S. Claude.</i>	180

## F R A N C E.

9. <i>Londres, par M. GROSLEY.</i>	196
10. <i>L'Observateur Français à Londres.</i>	198
11. <i>Lettres écrites à M. DUPONT par M. le C. DE L.</i>	208
12. <i>Dispute Lit. entre MM. SOUFFLOT &amp; PATTE.</i>	225
13. <i>Lettre de M. DE LA BAUMELLE.</i>	218
14. <i>Éléments de Chymie de M. SPIELMANN.</i>	225
15. <i>Les Importuns, ou le nouv. marié, Com.</i>	225
16. <i>L'Ambigu comique, ou les hommes de bois.</i>	226

T A B L E

257

17	<i>Azor, ou les Péruviens, Tragédie.</i>	228
18	<i>Epître de M. DORAT, à Mlle. DER- VIEUX.</i>	235
19	<i>Chanson.</i>	238
20	<i>Les Pièces, Conte.</i>	240
21	<i>Traité d'éducation pour la jeunesse qui fréquente les Colléges.</i>	251
22	<i>Etablissement d'un Collége à Amboi- se, par Mgr. le Duc DE CHOISEUL.</i>	253
23	<i>Avis.</i>	255



